

**Contribution des femmes à la construction de la nation, au processus  
révolutionnaire et au processus transitionnel en Tunisie**

**Par Janna Kadri**

**Mémoire présenté à la  
Faculté des études supérieures et postdoctorales  
dans le cadre du programme de sciences politiques  
en vue de l'obtention du grade de maîtrise**

**Superviseur : Mr. Frédéric VAIREL**

**Université d'Ottawa 2018**

**Abréviations :**

ANC : Assemblée Nationale Constituante

AFTURD : Association des Femmes Tunisiennes pour la Recherche et le Developement

ATFD : Association Tunisienne des Femmes Démocrates

CAWTAR : Centre de la Femme Arabe pour la Formation et la Recherche

CSP : Code du Statut Personnel

LTDH : Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme

MDS : Mouvement Démocrate Socialiste

MTI : Mouvement de la Tendance Islamique

MUP : Mouvement d'Unité Populaire

PCT : Parti Communiste Tunisiens

RCD : Rassemblement Constitutionnel Démocratique

UGTT : Union Générale des Travailleurs Tunisiens

UMFT : Union Musulmane des Femmes de Tunisie

UNFT : Union Nationale des Femmes Tunisiennes

UFL : Union des Femmes Libres

UFT : Union des Femmes Tunisiennes

## **Contribution des femmes à la construction de la nation, au processus révolutionnaire et au processus transitionnel en Tunisie**

Durant les événements du « printemps arabe », les femmes ont joué des rôles variés dans le renversement des régimes répressifs. La plupart des pays ont fait face à des problèmes majeurs lors des périodes transitionnelles, résultant en une aggravation de la condition de la femme. Un pays se démarqua des autres États de la région : la Tunisie. À ce jour, c'est le seul pays à être parvenu à survivre à sa propre révolution, tout en ayant fait des progrès en matière de droits de la femme et des libertés démocratiques en général ; ce qui pousse certains à croire que la Tunisie serait une « exception » dans le monde arabe<sup>1</sup> (Dakhli, 2018).

L'objectif de cette recherche n'est pas de saisir la Tunisie comme étant un cas à part du monde arabe, mais plutôt la manière dont le pays pourrait se comparer aux autres pays de la région. Ce mémoire a pour but d'analyser le rôle et la contribution des droits des femmes lors de trois étapes distinctes dans le processus de construction de la nation, soit : le processus de construction d'un État indépendant, le processus révolutionnaire, et le processus transitionnel – impliquant essentiellement un renouveau juridique et constitutionnel.

Le travail est divisé en trois parties et traite respectivement des questions suivantes : quels sont les effets du féminisme d'État sur les droits des femmes et sur leurs mobilisations (chap. 1) ? Quelle est la place et le rôle des femmes dans le soulèvement tunisien (Chap. 2) ? Par la suite, comment est traitée la question du droit des femmes dans les débats politiques, notamment à l'occasion de la rédaction de la nouvelle constitution (chap. 3) et quels sont ses effets sur le texte constitutionnel ?

La Tunisie a été sélectionnée dans cette étude pour deux raisons :

- La Tunisie est le premier pays arabe à entamer le processus révolutionnaire, évincer le président Ben Ali du pouvoir, tenir les premières élections libres tout en inspirant la révolution dans les autres pays de la région. Historiquement, le pays est reconnu pour avoir promu le statut politique de la femme depuis l'indépendance par la promulgation en 1956 d'un corpus législatif réuni dans un document intitulé le Code du Statut Personnel<sup>2</sup>.
- En Tunisie, les femmes ont joué un rôle clé durant la période transitoire. Cela se reflète non seulement à travers leur engagement au processus de justice transitionnelle, mais aussi dans les nouvelles formes de lutte qui ont émergées en réaction à la montée au pouvoir du parti islamiste Ennahda, tel que la lutte contre le projet de loi visant à rendre les femmes complémentaires aux hommes (abandonné en Septembre, 2012), la lutte contre la violence faite envers les femmes (légiféré en Juillet, 2017), la lutte pour le mariage d'une musulmane avec un non musulman (légiféré en Septembre, 2018), l'inégalité des genres dans le partage de l'héritage (projet de loi déposé en Aout, 2018). Ces combats, parmi d'autres, ont eu lieu grâce

---

<sup>1</sup> Voir 'Tunisia. An Arab Anomaly' par Samir Masry (Columbia UP). Masry conçoit le monde arabe comme étant une condition, c'est à dire vivre dans un contexte qui combine l'arabité à l'islam, ainsi qu'une « certaine violence sociale, des régimes autoritaires, des systèmes d'éducation très lourdement marqués par l'idéologie. C'est un horizon qu'il définit dès la page 10 comme point de comparaison. La Tunisie, selon lui, échappe à cette condition » (Dakhli, 2018) et c'est dans ce contexte que le lecteur est amené à croire que les autres pays arabes sont dans l'incapacité d'accéder à la démocratie, contrairement à la Tunisie, qui malgré la fragilité de la situation actuelle, parvient à transmettre l'image d'un pays en état de rétablissement.

<sup>2</sup> Beaucoup de militantes dans les autres pays du Machrek se sont inspirés de ce Code tunisien pour formuler leurs demandes sur le droit familial. Au Maroc, par exemple, le Code familial promulgué en 1958 s'était complètement basé sur les principes chariatiques pour codifier des dispositions relativement au mariage, au divorce, l'héritage, la garde des enfants, et la pension alimentaire. Suite à la création d'un collectif nommé Maghreb-Égalité entre plusieurs associations féministes marocaines, tunisiennes et algériennes en 1992, les féministes marocaines sont parvenues à mobiliser une grande partie de la population pour réclamer des réformes au Moudawana (Code marocain) (Mahfoudh, 2014). « Ainsi, sous une pression de plus en plus forte, le roi Mohammed VI accepta la réforme de la Moudawana par décret royal en 2004 » (Murgue, 2011).

aux conditions historiques qui ont permis aux femmes de devenir actives sur la scène politique et économique depuis l'indépendance.

Ce mémoire a notamment pour objectif de contribuer aux critiques des recherches qui placent la société civile par-dessus la contribution des droits des femmes aux transformations sociales et politiques. Nombre de recherches (Smith & Gordon, 2016; Weaver, 2017; Brown & Timmer, 2006; Gill, 2017) ont maintenu le concept de société civile comme étant un catalyseur au processus transitionnel en dépit du fait que la nature de ce concept demeure très controversée. Bien qu'il soit un principal élément de la théorie des mouvements sociaux, le concept de société civile ne représente pas nécessairement un point de vue progressiste qui soit à la fois démocratique et féministe. Au contraire, très souvent le concept dénote le caractère conservateur et misogyne des sociétés, vu que certains groupes s'identifient et se conçoivent comme étant les défenseurs de la tradition ou de l'identité nationale, tel qu'Ennahda en Tunisie ou les Frères Musulmans en Égypte. Dans les sociétés arabo-musulmanes, ces tendances sont propices à encourager le fondamentalisme religieux, un courant de pensée qui inclut un éventail très large de positions politiques, dont certains prônent une interprétation rigoriste du Coran et qui, dans certains cas, conçoivent le terrorisme comme mode d'action le plus approprié pour lutter contre un adversaire idéologique.

À travers une collecte de données basée sur une revue de littérature, le mémoire tentera de démontrer les trois points suivants :

- Les politiques féministes ont donné lieu à un développement humain important depuis les cinq dernières décennies. Or, le féminisme d'État avait pour principale fonction de légitimer le président Bourguiba auprès des grandes puissances et de la petite et moyenne bourgeoisie<sup>3</sup>. La monopolisation du pouvoir par l'État avait empêché les groupes de femmes de travailler dans certains domaines qui maintenaient la femme dans une situation de subordination (héritage, mariage civil, etc.). Pourtant, les femmes ont pu grandement bénéficier des liens tissés avec les mouvements féministes transnationaux depuis la fin des années 1970.
- Les femmes ont joué un rôle crucial dans le renversement du régime de Ben Ali. Le droit à l'éducation leur a permis d'être organisées (sit-in, marches, etc.) et créatives dans leur manière de manifester (écriture, blog, journalisme, composition de chants révolutionnaires etc.). La mise en place d'une perspective féministe dans le processus de justice transitionnelle a notamment permis d'élargir le spectre des victimes du régime dictatorial et de ses pratiques coercitives, mettant en lumière les violences spécifiques contre les femmes.
- Le droit des femmes a eu des effets variés sur le texte constitutionnel. Il a premièrement posé un frein aux islamistes à proposer des lois rétrogrades pour la condition féminine. Deuxièmement, ils ont eu un effet d'autoconservation sur le texte constitutionnel, dans la mesure où les femmes sont parvenues à préserver leurs droits fondamentaux. En outre, le droit des femmes à l'éducation contribue au développement d'une culture de dialogue au sein de la société civile, un processus qui s'étale sur cinq décennies en vue de parfaire le développement d'une conscience rationnelle et un esprit critique chez les générations futures. Le consensus politique - entre islamistes et laïques relativement à l'adoption de la nouvelle constitution - en fut le produit.

---

<sup>3</sup> Bouguiba légittima son pouvoir auprès de divers groupes, tel que les académiciens (du collège sadiki), des commerçants riches, et des chefs de partis de libération nationale, y compris des unions de travailleurs - duquel il s'inspira de mesures socialistes pour fonder un État protectionniste

## **Chapitre I – Durant la période autoritaire : le féminisme d’État, instrument du développement ou de légitimation des dirigeants ?**

Ce chapitre introduit le contexte historique de la question du statut de la femme. Ceci est une brève exposition pour situer le débat dans une trajectoire historique et pour éclairer les conditions à travers lesquelles les femmes tunisiennes apparaissent exercer assez de pouvoir dans les mouvements politique en Tunisie.

### **1. Le féminisme institutionnalisé sous Bourguiba**

Depuis l’indépendance, la question de l’émancipation de la femme a nombre de fois été soulevée dans les débats sociaux et dans la législation tunisienne. En examinant les conditions historiques dans lesquelles la population a évolué, nous constatons que les origines du projet réformateur relèvent de différents facteurs qui ont concouru à la constitution d’un consensus national. Nous listons dans ce qui suit trois déterminants préliminaires à la formation du féminisme d’État afin de mieux situer le parcours des femmes dans l’acquisition de leurs droits juridico-politiques.

Le premier déterminant est l’homogénéité de la fabrique sociale tunisienne – celui-ci est consacré au niveau culturel du fait que la culture reproduit les conditions sociales parmi d’autres déterminants matériels intégrés aux fondements de la société. Selon Mounira Charrad, cette homogénéité se manifeste à travers l’expression d’une religion commune qui est l’Islam<sup>4</sup>. Elle apparaît notamment dans les structures de groupements sociaux fondés sur la parenté. De ce fait, l’homogénéité renvoie essentiellement à la prédominance du modèle de famille patrilinéaire et se transpose à l’idéologie qui s’applique au rôle de la femme (Charrad, 2001 : 52). Le second élément est la nature centralisée du pouvoir. Compte tenu des spécificités territoriales qui facilitaient l’accessibilité géographique aux zones tribales, la propension des tribus à s’autonomiser des autorités centrales était déjà moindre durant la période beylicale. Cette proximité s’est davantage accentuée par l’ouverture au commerce extérieur et à l’industrie manufacturière (Charrad, 2001 : 89). Le troisième élément est l’éducation. La première école non militaire fondée par Khayr al-Din en 1875, notamment connue sous le nom du Collège Sadiki, avait pour principale mission de former des potentiels fonctionnaires d’État en initiant ses étudiants à un curriculum moderne occidental. Le collège servait dès lors à accommoder le futur leadership tunisois à un savoir positiviste tout en préservant son identité arabo-islamique. Cependant, la mise en œuvre de ces réformes s’avérait problématique en milieu religieux, car la « modernisation » du curriculum théologique impliquait que les cheiks conservateurs et les oulémas, qui avaient jusqu’alors joui d’une relative autonomie vis-à-vis des autorités beylicales, soient sujets à de nouvelles mesures de coordination, de centralisation, et de surveillance étatique (Charrad, 2001 : 97).

Ces circonstances avaient facilité l’installation d’un « protectorat français » en 1881 qui fut, malgré sa violence, un facteur indéniable à la création de milieux d’échanges entre militantes des droits des femmes; et de manière plus générale, à la formation d’une union nationale dans le cadre de la lutte pour l’indépendance<sup>5</sup>. À partir des années 1930, le collège Sadiki devient un

---

<sup>4</sup> Cette recherche tient compte du fait que le concept d’homogénéité ne peut pas uniquement être relégué à la question religieuse. Plusieurs divisions peuvent émerger au sein de la même fabrique religieuse. Au Liban, par exemple, les divisions sociales se transposent sous forme de société sectaire.

<sup>5</sup> La recherche ne peut pas prendre en compte tous les facteurs sociaux qui ont contribué au développement du courant idéologique à l’origine des progressions dans la condition féminine. L’étude choisit de mentionner les symptômes principaux pour présenter le contexte historique du sujet de recherche. Le progrès issu des politiques capitalistes qui ont eu lieu en Méditerranée a été accéléré par la colonisation française en 1881. Le bouleversement social qui fut marqué par l’augmentation accrue de la classe salariée et la productivité générale dans le pays était accompagné par

endroit fortement politisé par les tendances nationalistes. Ayant poursuivi ses études au collège, Habib Bourguiba se présente en tant « qu'ancien du Sadiki » pour critiquer la politique de l'enseignement auprès du Bey (Belaïd, 2004 : 33). Par ailleurs, la cohésion interne du parti nationaliste, le Destour, commençait à s'effriter sous le poids des divergences idéologiques. Une partie de ses adhérents rompirent avec le Destour et formèrent un nouveau parti dirigé par le jeune leader Bourguiba, qui parvient aussitôt à tisser les liens avec un grand nombre de sociétés de bienfaisance pour accroître sa visibilité et développer des moyens « techniques » pour exercer davantage de contrôle sur l'appareil religieux traditionnel (Frégosi, 2004 : 86).

Étant convaincu que le pluralisme civil serait susceptible de compromettre l'unification du peuple tunisien, Bourguiba ne pouvait tolérer que des mouvements civils poursuivent leurs activités indépendamment du parti. C'est pourquoi la majorité des organisations civiles ont été incorporées au parti nationaliste à l'aube de l'indépendance, alors que d'autres ont disparu peu à peu; tel qu'il fut le cas pour certains partis influents comme le vieux Destour, dont les contributions et les combats furent assombrés par le parti hégémonique de Bourguiba<sup>6</sup>.

### **1.1 – Naissance du féminisme d'État**

Le Destour est un parti politique fondé en 1920 par divers intellectuels de la bourgeoisie tunisienne qui revendiquaient le droit à l'autodétermination et retirer toute influence du colonialisme français sur la Tunisie. Parmi ses membres figurait un jeune avocat zitounien<sup>7</sup>, Tahar Haddad, qui publia en 1930 un ouvrage intitulé « Notre femme dans la loi et dans la société ». Dans son livre, il expose pour la première fois la condition humiliante des femmes et propose des solutions aux injustices vécues. La publication de son œuvre avait suscité un véritable tollé auprès des cheikhs conservateurs qui, après l'avoir accusé d'apostasie, ne tardèrent pas à l'ostraciser des cercles académiques zitouniens et le démettre de ses fonctions de notaire (Chater, 1975 : 75). Certains membres du Néo-Destour étaient du même avis que les cheikhs, considérant que le voile symbolisait les particularités culturelles tunisiennes, par opposition aux communistes et aux socialistes qui eux, soutenaient Haddad et sa vision progressiste (Abassade, 2015 : 202). En dépit des accusations portées contre lui, son œuvre avait largement contribué à l'émergence de la question féminine en Tunisie, et la succession des vicissitudes politiques allait bientôt rendre nécessaire la participation des femmes à la lutte pour l'indépendance.

La première association de femmes a vu le jour en 1937. Elle portait le nom de l'Union Musulmane des Femmes de Tunisie (UMFT) et regroupait un nombre de femmes appartenant aux

---

des circonstances qui jouent en faveur de la formation d'un État central avec un haut degré de centralisation. La colonisation française fut un facteur indéniable dans l'accroissement du mode de production moderne qui dans son ensemble, était dominé par les intérêts du capital français. En fait, cette trajectoire inclut la modération de Bourguiba qui a suivi l'indépendance et qui a aussi incubé un État plus fort relativement à son environnement.

<sup>6</sup> La plupart des observateurs s'accordent sur le fait que le Bourguibisme se présente davantage comme étant une tactique de prise de pouvoir au lieu d'une idéologie ou un ensemble de principes et de valeurs rigides. En dépit du fait qu'il fut emprisonné en France tout au long de la Seconde Guerre mondiale, Bourguiba n'a jamais renoncé à son attachement aux valeurs occidentales, une position qui s'explique par la priorité qu'il accorde au pragmatisme et à sa scolarisation française (Sangmuah, 1990 : 91). Selon Ashford, la plus grande habileté de Bourguiba a été de prévoir et d'empêcher la formation de coalition de pouvoir entre les dirigeants de partis rivaux. Ces mesures ont certes été propices à la formation d'un système à parti unique. Or, la répression de partis politiques rivaux, en particulier des associations marxistes et communistes, a posé un frein aux capacités de résoudre les problèmes d'ordre socioéconomiques. Ces problèmes structurels ont plus tard donné lieu aux clivages sociaux actuels entre laïques, héritiers de conditions de vie décentes, aux communautés islamistes qui ont vécu une longue histoire de répression sociale, économique et politique. Dans les termes de Douglas Ashford, la Tunisie postrévolutionnaire évoque le cas d'une « révolution confisquée » (Ashford, 1965 : 216).

<sup>7</sup> Fondée en 737, la Zitouna est une mosquée-université reconnue pour avoir été l'un des plus prestigieux centres d'enseignements dans le monde musulman. D'après Camau & Geisser, les débats et les conférences prononcées par les étudiants de cette université ont eu un impact majeur sur la mobilisation des étudiants durant l'époque de résistance anticolonialiste (Camau & Geisser, 2003 : 333-334).

cercles beylicaux et universitaires de la Zitouna. Les objectifs qu'elle s'était fixé étaient davantage d'ordre culturel et social que politique, dans la mesure où la promotion de la femme en tant que gardienne du foyer lui procurait de nouvelles opportunités en vue de préparer une génération de femmes de hautes valeurs morales au service intellectuel de leur patrie (Marzouki, 1993 : 48). En raison de sa référence à la loi coranique, l'UMFT a été souvent critiqué de n'avoir pas mené sa lutte dans une trajectoire progressive. Certaines auteures, comme Souad Chater, ont même qualifié l'UMFT d'antiféministe dans la mesure où elle préconisait le maintien du statu quo en ce qui a trait au statut de la femme (Chater, 1993 :82).

Une deuxième organisation a été créée en 1944, appelée l'Union des Femmes Tunisiennes (UFT). Sa vocation était fondée sur une vision internationaliste et communiste de la lutte des femmes. Ses principes s'étalaient sur un nombre de prérogatives parallèles au statut de mère. En tant qu'éducatrices et gardiennes du foyer, les adhérentes de ce mouvement ressentaient le devoir de se prononcer dans le milieu où s'exercent leurs fonctions sociales (Marzouki, 1993 :99). Malgré le fait que l'Union a largement contribué à l'ouverture de nouvelles perspectives dans la réflexion sur l'avancée des droits des femmes, elle n'est jamais parvenue à se démarquer sur la scène politique; non seulement parce que la plupart de ses membres étaient d'origine étrangère, mais aussi parce que le Parti Communiste Tunisien (PCT) ne tenait pas compte de l'importance de l'engagement révolutionnaire féministe. « Leurs activités étaient [...] souvent considérées comme secondaires parce qu'elles relevaient de préoccupations prétendument féminines, donc ni sérieuses ni prioritaires » (Abassade, 2015 : 212). Nous comprenons dès lors la raison pour laquelle le conservatisme social et religieux a entravé l'effervescence socialiste en Tunisie, et de manière plus générale dans le monde arabe.

Paradoxalement, l'organisation féminine qui faisait pencher la balance sur le plan politique était l'UMFT, car selon Sophie Bessis, elle servait de puissant relais au mouvement nationaliste pour accroître son influence en milieu féminin musulman. Par ailleurs, les associations laïques féministes n'ont pas osé contester la proximité du Néo-Destour à l'UMFT pour ne pas entraver ou compromettre l'obtention de l'autonomie interne vis-à-vis du colonisateur français (Bessis, 2004 : 104). En réalité, Bourguiba ne portait pas un réel intérêt à la question de l'engagement révolutionnaire féministe. Celle-ci s'avérait plutôt être une stratégie pour accroître son influence auprès des grandes puissances. En outre, il n'a pas manqué l'opportunité de gagner le soutien des membres de l'UMFT. C'est pourquoi « il aurait [...] été difficile de créditer Bourguiba d'un clair engagement féministe » (Bessis, 2004 : 104). De telles mesures relèvent de son approche pragmatique à l'égard de la politique, car pour Bourguiba « la société tunisienne, quand elle aura échappé au poids du colonialisme, saura évoluer à partir de sa propre dynamique et à son rythme – de manière graduelle, par étapes – pour résoudre le problème de la femme » (Liauzu, 2004 : 24).

En outre, le mouvement des femmes à l'époque n'était pas assez homogène pour sensibiliser l'entièreté de la population tunisienne masculine. « Les intérêts de classes horizontaux [du mouvement de femmes] étaient fragmentés et divisés en intérêts fonctionnels verticaux » (Murphy, 1999 : 14). Avant les années 1950, le seul droit qui était unanimement réclamé par toutes les associations féministes était le droit à l'éducation. Ce ne fut qu'en 1955 que les premières revendications ont été faites concernant le droit au vote et de l'éligibilité, qui plus tard furent décrétés par Bourguiba. Il serait donc erroné de présumer que les acquis juridiques des femmes ont été impulsés par une base militante féministe (Bessis, 2004 : 106).

À partir de 1955, des réunions ont lieu à Tunis pour préparer la constitution d'une union de femmes, l'Union Nationale des Femmes Tunisiennes (UNFT). Pour que cette Union revendique un caractère exemplaire et unanime, c'est-à-dire qu'elle puisse représenter les femmes tunisiennes

sur le plan national et international, sa constitution exigea « d'une part, l'effritement des anciennes formations féminines en vue de concentrer l'ensemble de leurs troupes sous sa férule, et d'autre part, la monopolisation du champ de vie associative féminine en pesant de tout le poids que confère cette Union son allégeance au parti au pouvoir » (Marzouki, 1993 : 157). De nouveaux dispositifs législatifs sont mis en œuvre dès 1956 afin de contrôler toutes les associations opérant indépendamment de la tutelle du chef d'État, en particulier celles qui étaient liées au parti communiste ou au mouvement yousséfiste, faction politique à tendance socialiste panarabiste<sup>8</sup>.

Avec la cooptation du féminisme, Bourguiba monopolise complètement la question des droits des femmes<sup>9</sup>. Les demandes des féministes sont alignées sur les intérêts du Néo-Destour. Si leurs demandes ne sont pas compatibles avec le régime, elles sont pénalisées. Puisque toutes les activités féministes sont contrôlées par le régime, les organisations féministes indépendantes sont réprimées, même parfois bannies<sup>10</sup> (Al-Masry, 2013).

## 1.2 – Monopolisation des droits des femmes

Les activités de l'UNFT étaient axées autour d'une dualité fonctionnelle, soit encourager les femmes à participer aux affaires économiques et politiques du pays tout en préservant la structure familiale comme cellule stratégique du développement social, car c'est à travers celle-ci que s'affirme l'idée de la prééminence étatique, comme il est exprimé dans le code du statut personnel (CSP). Les programmes entrepris par cette union étaient dès lors plus aptes à renforcer l'intégrité sociale de la femme que de favoriser son émancipation individuelle (Marzouki, 1993 :176). L'éducation restera un thème central aux discussions de l'UNFT qui, à travers un travail de sensibilisation constant, devra aboutir à la réalisation de l'ultime finalité, celle du

---

<sup>8</sup> Ce fut l'époque de libération nationale ainsi que de grands concours entre la gauche et la droite pour des réformes sociales et progressistes partout dans le monde. Salah Ben Youssef était l'un des principaux dirigeants du mouvement national tunisien et il utilisa cette initiative de la gauche et de l'arabisme pour son agenda personnel. Le conflit qui a divisé le pays et provoqué une guerre civile en 1955 et 1956 entre les deux grands leaders du mouvement national et du Parti destourien, Habib Bourguiba et Salah Ben Youssef, n'était en réalité qu'un conflit personnel. Chacun des deux protagonistes voulait dominer et s'ériger en leader incontestable. Ben Youssef était le président du bureau politique du Parti destourien (Diwane Siyasi) alors que Bourguiba était le secrétaire général du Parti. D'apparence, le conflit portait sur un différend politique puisque Ben Youssef était partisan de l'indépendance totale du pays et s'opposait aux pourparlers qui ont mené à l'accord de l'indépendance interne de 1955. Il a considéré que Bourguiba avait trahi la cause nationale et qu'il fallait donc l'éliminer. Le conflit causa la mort et la disparition de milliers de civils et de militants. Le pays était divisé entre bourguibistes et yousséfistes. Bourguiba a fini par l'emporter grâce à l'appui de l'organisation syndicale UGTT qui l'a soutenu et lui a facilité la tenue du congrès du Parti à la ville de Sfax. C'est lors de ce congrès que Ben Youssef a été lâché et renvoyé du Parti. Bourguiba devient alors le chef incontestable du Parti et du pays. Sa position s'est renforcée après l'accord du 20 mars 1956 qui a annoncé l'indépendance totale de la Tunisie et consolidé la vision de Bourguiba qui prônait la politique des étapes rejetée par Ben Yousif. Bourguiba et Salah Ben Youssef appartenaient à la même école politique et tous les deux étaient des réformistes, loin de toute sorte de radicalisme malgré les positions affichées à l'époque. Bien entendu chacun voulait donner une légitimité intellectuelle et radicale à ses positions. Salah Ben Youssef était soutenu à l'époque par le leader nationaliste Jamel Abdennaceur. Certains croyaient, et d'une manière erronée selon les grands historiens tunisiens, que Ben Youssef était un nationaliste arabe. Ben Yousif et Bourguiba étaient des réformistes, mais ne pouvaient régner ensemble. Il fallait que quelqu'un disparaisse. La lutte acharnée et les complots se sont poursuivis jusqu'à l'élimination de Ben Youssef à Genève en 1963 suite à des instructions personnelles de Bourguiba. Mais ce conflit porte aussi des implications au niveau politique, car la socialisation de Nasser implique la distribution des ressources qui donne plus de pouvoir aux femmes de la classe ouvrière, et qui en articulation avec les lois et le progrès culturel, peu hypothétiquement ou contre factuellement faire avancer la cause de la femme, et dans ce sens, Ben Youssef était plus progressiste que Bourguiba (Sghaier, 2004; Toumi, 1978)

<sup>9</sup> Comme déjà noté, c'était l'époque de progrès social et de libération nationale partout dans le monde. Or, il y avait aussi une tendance chez la bourgeoisie élevée par le colonialisme français en Tunisie. Cette classe qui bénéficia du colonialisme et qui désirait maintenir sa position de pouvoir et ses ressources a copié les valeurs occidentales, y compris les réformes concernant les femmes. Ils ont peut-être même dépassé les mesures occidentales parce que la gauche tunisienne et mondiale exerçait assez de pression dans le Tiers-Monde à l'époque.

<sup>10</sup> Par exemple, les activités des organisations féministes indépendantes comme l'UFT sont surveillées par la police et leurs leaders sont arrêtées et interrogées ; parfois leurs passeports sont confisqués (Al-Masry, 2013)

« bonheur familial ». À l'instar de cet idéal seront promulgués différents programmes en vue de parfaire l'intégration des femmes dans les affaires sociales et économiques du pays.

Promulgué en 1956, le CSP devient le pilier du projet réformateur de la Tunisie indépendante dans lequel Bourguiba prône « l'élévation » du niveau de la femme, son « émancipation », et sa « libération », pour « l'intérêt de la nation » qui se doit de devenir « forte » (Gafsia, 2004 : 74). Parmi les principales mesures d'émancipation de la femme, nous listons les suivantes :

- En 1956, la constitution décrète l'abolition de la polygamie, l'abolition du mariage des filles de moins de 15 ans, le droit à la femme de choisir son propre époux, et le droit au divorce.
- En 1957, la constitution reconnaît que « tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs », et les femmes obtiennent le droit de vote et d'éligibilité (Article 20).
- En 1958, le droit de scolarisation sans discrimination raciale, de sexe ou religieuse est inscrit dans la loi. En 1960, une loi est créée en vue de limiter le nombre d'enfants par familles : les allocations familiales ne sont que disponibles pour les quatre premiers enfants (en 1991, la limite est fixée aux trois premiers enfants).
- En 1961, l'importation et la vente de contraceptifs sont autorisées.
- En 1964, l'âge minimum du mariage est fixé à 17 ans pour les femmes et 20 ans pour les hommes.
- En 1966, le programme du Planning Familial est mis en œuvre, destiné à améliorer la santé de la mère et de l'enfant en vue de hausser la qualité de vie du citoyen.
- En 1966, les femmes obtiennent le droit au travail salarié, et le travail des enfants âgés de moins de 15 ans est interdit.
- En 1968, les femmes ont droit de travailler dans la fonction publique ; et en 1973, le principe de l'égalité entre les deux sexes dans le secteur privé est affirmé<sup>11</sup>. La même année, l'interruption volontaire de grossesse est autorisée.

À partir des années 1970, alors que le gouvernement entamait la libéralisation de son économie en vue d'attirer les capitaux des investisseurs étrangers, les avancées juridiques des droits des femmes commençaient à s'épuiser. Durant ce temps, l'influence marxiste commençait à croître dans les cercles étudiants, ce qui incita Bourguiba à délaissier les préoccupations tenant à la condition des femmes et à fonder en 1971 l'Association pour la sauvegarde du Coran afin de contrer la montée des tendances gauchistes (Hénia & Chérif, 2009). Ici, Bourguiba adopte une posture beaucoup plus restrictive à l'égard de la question féminine, en déclarant auprès des membres de l'UNFT « Il faut faire prendre conscience à la femme de ses responsabilités familiales en qualité d'épouse, de mère et de maîtresse de maison. Il convient de lui faire prendre conscience que son rôle dans la vie politique peut parfois revêtir pour elle, un caractère secondaire » (Charrad, 1997 : 299).

Un exemple qui met en relief cette période de déclin est la création d'une jurisprudence en 1973 qui interdit l'enregistrement du mariage des femmes musulmanes aux hommes non-musulmans (Frégosi, 2004 : 90). Ces lois déjà existaient presque partout dans le monde islamique. Par ailleurs, aucun effort n'a été consacré au changement des dispositions relatives aux lois successorales qui étaient lourdement influencées par la religion (Tobich, 2008).<sup>12</sup> La question se

---

<sup>11</sup> La recherche maintient que ces piliers sont organiquement liés à l'avancée des classes ouvrières soutenue par l'avalanche mondiale sociale transmise par la montée des mouvements de libération nationale (Amin et Wallerstein, 1990; Labidi, 2007 :11)

<sup>12</sup> En ce qui concerne les lois du « Livre IX. - De la succession. Article 122-142 » qui limitent les droits de la femme, en particulier celui de l'héritage qui lègue aux filles la moitié de ce dont héritent les garçons selon la charia, le 13 août 2017, le Président Essebsi a abrogé la loi qui prohibait l'enregistrement du mariage d'une Tunisienne avec un étranger et a demandé d'égaliser l'héritage entre femmes et hommes. Ce faisant, il a fait face à l'opposition d'Al-Azhar (Egypte), mais en mobilisant la tradition islamique tunisienne, les muftis tunisiens ont pu rationaliser ce changement (France 24, 2017)

pose de savoir comment expliquer la contradiction des normes religieuses avec les normes laïques, car les limites juridiques inscrites dans le code de statut personnel relèvent de la prégnance de la religion. À première vue, le droit musulman paraît exercer une influence sur le droit positif. En réalité, c'est l'État qui s'en sert pour réaffirmer l'authenticité arabo-musulmane sur laquelle s'appuie la légitimité du pouvoir politique. Il le fait par le moyen des dispositions relatives à la pratique de l'*ijtihad*, un effort d'adaptation législative procédant de l'intérieur de l'islam (Ben Achour, 2007). C'est ainsi qu'en dépit de son aspect progressiste et innovateur, le CSP s'inscrit dans la continuité de la réforme de l'islam. Cela dit, pour certains auteurs, les libertés octroyées par le CSP ne sont qu'une simple 'extension' du projet nationaliste servant à démanteler les liens de solidarité fondés sur la parenté (Charrad, 2001 : 222).

D'après Faiza Tobich, le concept approprié qui permet de décrire la nature de la politique législative envers le statut personnel est celui de « sécularisation », car la sphère religieuse n'opère pas indépendamment de la sphère politique. Partant du principe que la sécularisation désigne une étape sociohistorique dans laquelle la société parvient à un consensus à propos du rôle de la religion, lorsqu'appliqué au statut personnel, le sécularisme se manifeste par la réappropriation du domaine familial par l'État. « Ainsi, malgré plusieurs avancées au niveau du CSP, l'État tunisien n'a pu libérer le CSP des carcans de la tradition et des pesanteurs sociales » (Tobich, 2008). Les possibilités d'émancipation de la femme demeurent toutefois envisageables dans la mesure où elles restent inscrites dans les relations patriarcales.

## **2. Féminisme institutionnalisé sous Ben Ali**

À partir des années 1980, l'économie tunisienne traverse une crise économique marquant la fin de la première vague de libéralisation. Les structures politiques corporatistes du régime Bourguibien commençaient à s'atrophier sous le poids des dettes accumulées depuis la décennie précédente. La transition à une économie orientée vers l'exportation avait haussé la création d'emplois à bas salaires pour les femmes au détriment de « vrais emplois » pour les hommes (Murphy, 1999 : 102). En outre, deux tiers des hommes et trois quarts des femmes ayant reçu une éducation secondaire ne parvenaient pas à trouver de l'emploi (Alexander, 2016 : 43). De 1968 à 1970, l'effectif du PIB avait chuté de moitié et l'inflation avait atteint un taux de 10% (WDI, 2018). Ces conditions déplorable ont incité la population étudiante et ouvrière à descendre dans les rues pour manifester contre le nouveau programme économique. Les émeutes furent aussitôt marquées par la répression et la brutalité de la violence des forces armées<sup>13</sup>. C'est alors que les plaintes relatives aux politiques économiques ont amorcé les demandes de réformes démocratiques, incitant le mouvement islamiste à prendre le relais dans les protestations contre le gouvernement afin de pallier l'expansion de l'influence communiste (Alexander, 2016 :44).

### **2.1 – Montée de l'islamisme**

Le parti islamiste, sous son premier nom Mouvement de la Tendence Islamiste (MTI), est fondé en 1981 par Rachid Ghannouchi, professeur de philosophie converti aux écrits des Frères musulmans. Ghannouchi s'inspire des écrits d'Hassan el Banna et prône la réforme du CSP pour interdire le droit au divorce des femmes et réintroduire la polygamie. Pour Ghannouchi, au début

---

<sup>13</sup> Selon les données de la Banque Mondiale, la crise a réellement commencé au début des années 1980. Selon la WDI (World Development Indicators), le PIB par personne était de 2.7, -3.3 et 1.7 pour cent et l'index d'inflation totale (GDP deflator) a haussé de 21 à 28 (un quart). Comme partout dans le monde, ces années marquent la transition vers le néolibéralisme. L'endettement en rapport de produit brut national était minime en comparaison avec la situation en 2010. Comme dans beaucoup d'autres pays, la crise économique ressemblait à un cheval de Troie pour affaiblir ou déconstruire les économies keynésienne ou socialiste.

de la mobilisation des années 1980, le modèle d'émancipation occidental de la femme relevait d'un ensemble de normes 'évanescences' et superficielles. Il a pourtant soutenu l'idée qu'un État islamique devrait défendre les droits des femmes, réconcilier les valeurs islamiques avec la modernité, et démanteler les stéréotypes qui rendent une image oppressive de l'islam à l'égard des femmes (Benedizione & Scotti, 2015 :15). Bien que la demande de légalisation du parti ait été refusée, il a néanmoins acquis une audience importante parmi les étudiants inspirés de la révolution iranienne de 1979, y compris des femmes instruites, en raison du caractère répressif du régime du Ben Ali (Adib-Moghaddam, 2013: 2).

À partir des années 1980 – l'aube de la chute de l'idéologie communiste – il apparaît que ce ne sont plus les communistes qui menacent le pouvoir de Bourguiba, comme d'autres gouvernants de la région, mais les islamistes du MTI. Comme le parti est illégal, il s'ensuit une campagne d'arrestations de ses responsables : 107 d'entre eux sont condamnés à des peines de prison, et le leader, Rached Ghannouchi, reçoit une peine de 11 ans. Jusqu'à la fin de son règne et sa déposition par Ben Ali, Bourguiba ne cesse de trouver des moyens pour limiter l'influence des islamistes sur la population. Par exemple, il interdit le port du voile (Allani, 2009 : 262).

Les pressions d'en bas avaient contraint le gouvernement de préparer des élections parlementaires multipartites en 1981, ce qui occasionna la légalisation d'un nombre de partis, dont le Mouvement Démocrate Socialiste (MDS), le Mouvement d'Unité Populaire (MUP), le Parti Communiste Tunisien (PCT), ainsi que d'autres concurrents indépendants. Selon Christian Alexander, ces mesures ont favorisé la consolidation du pouvoir politique. En manipulant la loi électorale, le gouvernement est parvenu à diviser l'opposition et coopter certains de ses dirigeants pour les incorporer dans son 'cercle bureaucratique'. Ce fut le produit des exigences du programme d'austérité qui contraignaient l'État à investir moins dans le secteur public alors qu'on observait une hausse dans le taux des jeunes diplômés qui entre le marché à la recherche du travail. Toutefois, les résultats électoraux avaient manifestement dévoilé les ambitions du gouvernement : avec 94.6% des voix, il était clair que Bourguiba avait la mainmise sur les résultats électoraux (Alexander, 2016 : 45).

Au fur et à mesure que la répression des forces de l'ordre s'intensifiait sur les unions de travailleurs, le parti islamiste s'éleva à une position de popularité incontestée, comblant le vide de pouvoir qui s'est formé auprès des communautés vulnérables. Les mesures de surveillances se sont renforcées sous la direction du nouveau ministre de l'Intérieur, Zine al-Abidine Ben Ali, un général de police qui bâtit sa carrière dans les services de sécurité et de renseignements nationaux. Alors que le pays était au bord d'une guerre civile impulsée par le mouvement islamiste, Bourguiba éleva Ben Ali au poste de premier ministre, le troisième depuis les quinze derniers mois. Il assumait plus tard la position de président de la République le 7 novembre 1987, après avoir lancé un coup d'État « médical » au prétexte que Bourguiba n'était plus en mesure de gouverner (Murphy, 1993 : 77).

Dès qu'il arrive au pouvoir, Ben Ali met en œuvre un nombre de réformes dans le système électoral, la durée du mandat présidentiel, la formation d'un système multipartite, et la restructuration totale des relations entre le parti et les fonctions administratives étatiques (Murphy, 1999 : 173). Pour certains, ces réformes reflétaient son engagement aux valeurs de la démocratie. D'autres observateurs ont estimé que cette apparence de « stabilité politique » servait à établir un lien de confiance entre Ben Ali et les institutions financières internationales (Murphy, 1993 : 7). En réalité, elles ont renforcé la concentration du pouvoir dans les mains d'une nouvelle élite qui est apparu avec la restructuration des rapports de forces et la mondialisation. Cela s'est surtout manifesté par la réforme électorale à travers laquelle les petits partis ont éprouvé des difficultés à

se démarquer sur la scène politique. Ben Ali remporta 99% des suffrages exprimés et le RCD obtint tous les sièges à l'Assemblée (Entelis, 2004 : 239).

Il donna notamment aux islamistes de la liberté en politique pour prouver son attachement à la démocratie et gagner le soutien du peuple. Il leur permet de participer aux élections législatives et attaque le « laïcisme » de Bourguiba tout en assurant que le CSP ne sera pas réformé pour donner plus de droits aux femmes (Allani, 2009 : 263). Pour respecter la condition du code électoral qui interdit les références à la religion, Ghannouchi et la fraction dite modérée du MTI se séparent du parti pour former un nouveau parti qui évite les mentions de la religion ; le parti Ennahda. Une autre raison qui les amène à se séparer du MTI est le fait que les attaques sur le CSP leur coûtent de la popularité. Ghannouchi et son nouveau parti se créent une nouvelle image d'islamistes modérés qui soutiennent le CSP. La demande de légalisation d'Ennahda est refusée, mais le parti présente quand même des candidats aux élections législatives de 1989 en tant que candidats indépendants. Le parti gagne plus de 14% des suffrages, et dans certaines régions urbaines obtient près de 30% des voix. Le parti s'est dès lors révélé comme étant une véritable menace au régime de Ben Ali (Alexander, 2016 : 53 - 55). Une attaque des islamistes sur le siège social du parti de Ben Ali se présente alors comme une opportunité pour Ben Ali d'exiler et d'emprisonner tous les islamistes. Le parti Ennahda se dissout et Ghannouchi s'exile à Londres<sup>14</sup> (Murphy, 1999 : 196).

## **2.2 – Mouvements de femmes autonomes (1970 – 2000)**

Le mouvement des femmes autonome se développe au début des années 1980 comme mouvement d'opposition au monopole des centres d'actions et de décisions par l'UNFT. Le mouvement est principalement composé de femmes provenant de diverses professions dans le secteur public (journalistes, juges, médecins, enseignante du secondaire et universitaire) (Labidi, 2007 : 16). Le fait qu'elles aient pu développer un discours qui soit distinct de celui de l'État révèle que le droit à l'éducation des femmes, ainsi que d'autres droits inclus dans le CSP, ne joue pas nécessairement en faveur de la préservation de l'ordre hégémonique (Labidi, 2007 : 9). Dans le contexte polarisé de la Tunisie pré-Ben Ali, deux principales organisations émergent à l'avant-garde du mouvement de femmes autonomes : le groupe-femme du Club Tahar Haddad et le Club d'Étude de la condition féminine (Marzouki, 1993 : 227). La majorité de leurs travaux se basaient sur les études et publications d'anciennes associations féministes, telles que l'UFT et l'UMFT ; comme telle la mémoire de ces associations est ressuscitée par suite des efforts de rétablissement d'un lien organique avec les premières activistes féministes (Labidi, 2007 : 11).

Parmi les principaux thèmes abordés dans leurs discussions figure le débat sur les insuffisances du CSP en matière d'égalité dans les rapports familiaux, l'exploitation des femmes au travail, l'exclusion dans les postes de décision, le contrôle sur le corps et la sexualité, les stéréotypes sexistes dans les médias, la pauvreté des femmes rurales et le harcèlement sexuel dans le milieu professionnel et universitaire; des thèmes qui relèvent à la fois du domaine privé et du domaine public afin de prouver que la sphère privée est corrélative au domaine politique, ou que les deux domaines sont intermédiaires l'une de l'autre (Mahfoudh, 2014: 23).

Outre la contestation contre la monopolisation de la cause féminine par l'État, le mouvement avait notamment émergé en réaction à un nombre d'événements domestiques et internationaux, les principaux étant : la révolution iranienne de 1979 ; l'assassinat du Président Sadate en Égypte qui a suscité l'annulation de la « loi Jihan » censée garantir la sécurité sociale

---

<sup>14</sup> La répression policière envers les islamistes existait déjà avant l'attentat en 1991, lors duquel les policiers ont découvert des caches d'armes dans un quartier de Tunis à Bab Souika. L'événement avait cependant permis de rendre plus légitime la campagne de Ben Ali contre les islamistes (Murphy, 1999 : 196).

pour les femmes divorcées; et la crise qui s'est produite au sein de la Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme (LTDH) par suite d'une demande de la part des islamistes pour réformer ou révoquer le CSP<sup>15</sup> (Labidi, 2007 : 12).

Dès son ascension au pouvoir, Ben Ali instrumentalise le sujet de la femme et organise des rencontres avec les dirigeants des partis de l'opposition en vue de rédiger un Pacte National pour établir les conditions d'un consensus public et protéger les acquis du CSP. Sachant que les femmes voyaient leurs droits menacés par les forces islamistes, Ben Ali donne de la liberté aux groupes féministes pour qu'ils puissent s'opposer aux islamistes. De cette manière, Ben Ali fait semblant de prouver sa vision démocratique et assure en même temps son pouvoir politique face à la menace des islamistes (Al-Masry, 2013). Il déclare ainsi son attachement au CSP et au féminisme bourgeois, et autorise la légalisation des deux associations principales du mouvement féministe autonome: l'ATFD (l'Association tunisienne des femmes démocrates) et l'AFTURD (l'Association des femmes tunisiennes pour la recherche et le développement) (Mahfoudh et Mahfoudh, 2014 : 24). L'ascension de Ben Ali en même temps que celle des islamistes était une contingence historique qui a favorisé les droits des femmes, toujours pour des raisons très utilitaires de la part de Ben Ali<sup>16</sup>

De nombreux progrès sont réalisés dans le CSP. Par exemple l'âge minimum pour le mariage passe de 15 à 18 ans pour les femmes et les hommes. Les enfants nés d'une mère tunisienne et d'un père étranger peuvent désormais acquérir la nationalité tunisienne. D'autres développements pour les femmes incluent plus de droits vis-à-vis de la garde des enfants (Al-Masry, 2013). Les organisations telles que l'ATFD et CAWTAR sont devenues influentes à partir des années 1990 surtout en raison de leur contribution à la préservation des acquis juridiques des femmes contre la perception collective et surtout en coordonnant leurs activités avec l'UGTT. Le mouvement des femmes tunisien avait une marge de manœuvre assez grande, bien qu'elles n'eussent guère la liberté de contester les décisions de l'État<sup>17</sup>. La comparaison est pourtant excédentaire, le mouvement des femmes a eu plus de liberté d'expression comparativement aux autres mouvements féministes dans la région. Par exemple, les travaux l'ATFD portaient essentiellement sur les efforts de limiter la violence domestique, alors que l'AFTURD basait une grande partie de ses recherches sur l'étude de la condition socio-économique des femmes et les problèmes liés à l'inégalité des genres<sup>18</sup> (Marks, 2013 :229). Les rôles de ces organes se chevauchent, ils contestent rarement les mesures de répression de Ben Ali ou mesures économiques (néolibérales) qui accentuent les inégalités des groupes sociaux. En outre, l'opposition interne qui se mettait à couvert sous les activités de ces associations limitait le

---

<sup>15</sup> La montée en influence de l'islam politique a créé un courant idéologique bouleversant à travers le monde. En même temps, on assistait à l'effritement du mouvement socialiste à l'échelle mondiale. À l'époque, la crise de la dette de l'État faisait alibi à tout ce qui se rapportait au socialisme. De nos jours, la crise de dette est encore plus grande que jamais, mais rare sont ceux qui en discutent les origines néolibérales. L'érosion de l'Union soviétique débuta avec la Perestroïka lors des années 1980 et 1990. Financée par les fonds de pays du golfe, ce fut durant cette période que l'agression islamique sur l'agenda socialiste fut amorcée. Ils ont commencé à mettre en doute tout progrès social en liant l'agenda socialiste à la crise de la dette. Pourtant, les seuls pays non touchés par la crise de la dette étaient les pays du Golfe. La transition aux économies de rentes a causé beaucoup des dégâts dans le monde arabe, y compris la perte de plusieurs acquis obtenus lors des guerres de l'Indépendance (Lewis, 2012).

<sup>16</sup> Le paysage politique se forme autour d'un côté par des communistes, des libéraux, des panarabistes et de l'autre par une variété de groupes islamistes, à l'exception d'un groupe qui s'appelait les Islamistes Progressistes. Ceux-ci soutenaient un agenda progressiste pour la femme, ainsi que la réinterprétation des textes sacrés comme étant métaphorique au lieu de littérale quand il s'agissait de comprendre la question féminine. Leur journal s'appelait *The Progressive Islamic Review* 21-15.

<sup>17</sup> Elles pouvaient mettre en cause les conditions des femmes désavantagées par les effets du néolibéralisme, mais seulement au niveau juridique, et rarement économique.

<sup>18</sup> Les deux organisations partagent le même objectif d'améliorer la condition féminine, mais elles diffèrent par rapport à leur méthodologie : l'ATFD est de nature activiste et l'AFTURD est davantage sur une posture experte.

potentiel du soulèvement du peuple en raison de la structure interne de ces formes d'organisation et de leur relative proximité avec le régime Ben Ali.

### **Commentaire de clôture**

Ben Ali, comme son prédécesseur, utilise la question des femmes pour glorifier son image aux yeux de l'Occident. Pour une longue période, la Banque Mondiale accreditait la Tunisie comme étant le pays arabe le plus prospère au niveau social et économique (World Bank, 2010). Avec le recul, on sait maintenant que pendant la période de Ben Ali, la situation juridique et politique 'formelle' de la femme ne subissait pas de régression. Pourtant, la couche ouvrière dans son ensemble s'était paupérisée. Mais le régime s'assure tout au long des années 1990 et 2000 que les actions de l'UNFT sont alignées sur ses intérêts. Malgré les progrès des droits des femmes, le fait que la question des femmes reste monopolisée par le régime ne donne pas de place aux femmes en politique. Les féministes doivent constamment subir des répressions et lutter pour se faire entendre. Les femmes du « peuple » sont écartées du processus politique<sup>19</sup> (Dris-Ait-Hamadouche, 2008, 219).

---

<sup>19</sup> Utilisant « peuple » selon Dris Ait Hamadouche symbolisant les sections pauvres de la population

## **Chapitre II – Les femmes dans le soulèvement et la période du gouvernement de transition**

Par leur contribution au soulèvement populaire de 2011, les femmes tunisiennes ont fait preuve d'une aptitude sans précédent dans l'histoire du Monde arabe<sup>20</sup>. En l'espace de quelques années, le peuple tunisien érigea un régime parlementaire démocratique et multipartite, garantissant aux femmes une part considérable de la représentativité politique sur les listes électorales. Pour reprendre les mots de la professeure Hafidha Chékir, "le succès de cette révolution est l'aboutissement de toutes sortes de facteurs convergents, dont est partie intégrante la lutte contre la dictature menée par des activistes des droits de l'homme et des militantes pour les droits des femmes" (Chékir, 2014: 7). Ces avancées n'ont pourtant pas été le fruit d'une transition simple et paisible. Tout au long du processus transitionnel, les militantes ont dû surmonter d'innombrables défis pour mettre de l'avant des réformes tenant à encourager et promouvoir la participation politique des femmes. Deux grandes phases démarquent la trajectoire révolutionnaire tunisienne : la révolution de 2010-2011 et la crise politique de 2013-2014. Ce chapitre situe l'argument, suivant notre bref historique, dans un cadre expliquant les défis et les stratégies de luttes pendant cette période de crise. L'accent est mis sur les conditions sociales vécues par les femmes et le manque des mécanismes facilitant l'expression de leur voix durant la transition.

Pour beaucoup d'observateurs, la mise en relation du processus de justice transitionnelle avec la déclaration de l'indépendance du pays est symbolique, car ce fut dans la mouvance de la lutte pour l'indépendance que la majorité des dirigeants des pays arabes ont adopté la cause féminine, en vue de parfaire une libération totale des peuples colonisés. Ce chapitre a pour objectif de démontrer comment cette pratique « révolutionnaire » s'insère dans la continuité des modalités de rébellion des femmes. Par la suite, il évoquera les liens avec le processus de justice transitionnelle.

### **1- La participation des femmes dans la lutte contre la dictature**

Les femmes ont toujours tenu une place importante dans les mouvements populaires en Tunisie. Force de constater que leur mobilisation n'a pas toujours été initiée par des causes d'inspiration féministe. La protection de leur situation économique a aussi été au principe de leur engagement.

#### **1.1 - Émeutes et révoltes : de Gafsa à Sidi Bouzid**

Lors des manifestations du bassin de minier de Gafsa en 2008, les femmes se sont activement engagées dans la contestation auprès des jeunes chômeurs et des travailleurs réclamant des conditions de vie et de travail décentes. La plupart d'entre elles étaient des mères de diplômés-chômeurs ou elles-mêmes des diplômées chômeuses, des femmes de mineurs de phosphate, ou des mères et grand-mères de protestataires emprisonnés (Allal, 2012 : 825).

Les revendications des femmes se rapportent de prime abord à la nécessité d'améliorer la condition matérielle de leurs familles. Elles relèvent donc de la situation des pourvoyeurs principaux, car l'entretien des besoins familiaux et la survie des enfants ou des personnes âgées

---

<sup>20</sup> Durant la période de libération nationale dans les pays du Machrek, la contribution des femmes à ces luttes fut primordiale par le fait qu'elles aient joué un rôle important dans le processus de reproduction et de réhabilitation de la classe combattante, mais aussi en participant elles-mêmes dans les combats. Même durant la révolution, elles ont continué à exercer ces deux fonctions. Les efforts de lutte attribués aux femmes en Tunisie se diffusent sur les autres coins du Monde arabe, ce qui permet de montrer que la Tunisie peut servir comme modèle de transition.

dépendent éminemment de la condition des personnes salariées (Allal, 2012 : 825). En outre, la participation des femmes dans ces révoltes a atténué, au moins temporairement, les binarités de genre imposées par les anciennes structures coloniales et autoritaires. Ce phénomène apporte une preuve tangible au fait que l'activisme des femmes exprime un désir de refonder une nouvelle relation entre l'individu et la collectivité (Khalil, 2014: 188). Certes, leur engagement n'avait pas uniquement pris uniquement la forme de manifestations dans les rues. Elles ont notamment participé dans les réseaux médiatiques, le cyberactivisme, ainsi qu'à des sit-in, à des associations civiles, et des grèves générales<sup>21</sup>. Lors de la révolution, des images et des vidéos ont circulé partout dans les journaux et internet, montrant les femmes provenant de diverses couches sociales venant protester auprès des hommes. Certaines ont été gravement blessées et d'autres ont perdu la vie sous les coups des forces de l'ordre. Enfin, ce qui constitue une preuve incontestable de la détermination des femmes à renverser le régime a été leur présence documentée lors des crises qui ont eu lieu après la révolution, soit la Kasbah I et Kasbah II (Khalil, 2014 : 287).

Les abus envers les protestataires se produisaient régulièrement durant la période autoritaire, mais n'ont jamais été documentés à l'instar des abus perpétrés durant la révolution. Le monopole des réseaux médiatiques par les hauts placés que l'on retrouve dans les échelons des réseaux clientélistes limitait la publication des violences des forces de l'ordre à l'endroit des protestataires (Camau, 2014 : 51). Sous Ben Ali, la mise au point des stratégies de résistance par les opposants du régime était constamment vouée à l'échec en raison d'un leadership incapable de canaliser les forces des protestataires sous forme de mouvement organisé et discipliné. Durant le soulèvement, le développement des engagements révolutionnaires était en grande partie médié par des petits cadres ouvriers journaliers, des avocats, des syndicalistes de l'enseignement et des membres des partis de l'opposition légale autonome (Camau, 2014 : 56).

La corruption était notamment rampante parmi les hauts cadres de l'UGTT. Selon Michel Camau, la situation de l'union se distinguait par le positionnement d'un 'entre-deux' qui contrebalançait d'un côté la revendication des opposants, et de l'autre les intérêts du palais (Camau, 2014 : 58). Ces circonstances ont graduellement abouti à la désolidarisation interne de l'union et une perte de légitimité envers les associations syndicales, incitant dès lors les citoyens et citoyennes à désertir les espaces politiques (Allal, 2012: 825). Les activités des autres associations légales telles que l'ATFD et les syndicats de l'enseignement primaire et secondaire étaient bridées par un blocus policier et de contraintes financières (Ayachi, 2012 : 83).

Pour que l'immolation de Bouazizi ne fasse pas éclipser sur les efforts des protestataires préludes à la révolution, il est possible de concevoir les émeutes de Gafsa comme un début du processus politique révolutionnaire (Camau, 2014 : 47). La majorité des participants n'adhéraient pas nécessairement à une idéologie particulière, et la plupart des femmes ne faisaient pas partie d'une association syndicale ou d'une organisation politique. Seul le désir de renverser le régime et de prendre en main leur propre destinée les a poussées à s'engager dans la révolution (Chékir, 2014: 8). Au moment révolutionnaire, qui fut aussi un processus cathartique, la participation des femmes au soulèvement proprement dit, leur participation à l'organisation des manifestations, leur contribution idéologique dans les articles et les blogues, leurs apparitions dans les médias et les réseaux sociaux, était indéniablement un facteur clé du processus révolutionnaire. En outre, cet

---

<sup>21</sup> Il y a un élément de spontanéité dans le soulèvement, ainsi qu'un élément d'organisation. Le processus révolutionnaire en Tunisie est soumis à cette règle, comme en témoignent les différents modes de participation au soulèvement : participer à une marche publique le jour d'une grève générale n'est pas équivalent à participer à une association civile. Or, dans le cas tunisien, comme l'explique Beinin, les démarches d'organisation ont été fondées par des travailleurs qui ont en quelque sorte « contourné » la classe dominante (Beinin 2013). Ceci encore met en évidence que le coût de résistance contre les dictateurs est toujours plus élevé que d'autres situations (Pommerolle et Vairel, 2009).

engagement avait lourdement pesé sur le sujet du détournement de la révolution, car le féminisme est en contradiction avec l'agenda islamiste d'Ennahda.

## **1.2 - Fuite de Ben Ali et période électorale**

La portée de la participation des femmes à la révolution relève du fait qu'elles soient parvenues à démystifier l'image d'Épinal du régime de Bourguiba et Ben Ali qui prétendit être, pour plus de cinq décennies, un pionnier à l'avant-garde des droits des femmes. Leur acte de résistance provoqua la remise en question d'un nombre important de recherches effectuées par les instituts sur le développement international qui escamotaient les conditions de précarité auxquelles étaient sujettes les femmes (Chékir, 2014: 8). La révolution avait permis aux femmes de vivre un véritable moment d'égalité auprès des hommes. Ce moment d'euphorie fut pourtant interrompu par l'arrivée au pouvoir d'Ennahda.

Quand Ben Ali prit la fuite le 14 janvier 2011, alors que le pouvoir était en état de vacance, le premier ministre Mohammed Ghannouchi se déclare chargé de l'intérim présidentiel, et désigne plusieurs anciens membres du RCD en place à des postes clés au parlement. Le peuple ne tarda pas à se mobiliser pour protester ces mesures. À partir du 23 janvier 2011, des militants principalement issus de la gauche se rassemblent à Sidi Bouzid et décident de « monter à Tunis » pour forcer les autorités à « entendre la voix du peuple », « en finir avec le RCD » et « poursuivre la révolution », ce qui incita Ghannouchi à démissionner sous peu <sup>22</sup>(Hmed, 2016 : 76). Béji Caid Essebsi, ministre des Affaires étrangères sous Bourguiba et président du parlement sous Ben Ali, lui succéda sous au poste de premier ministre du gouvernement provisoire, le 27 février 2011. Il dissout le RCD et annonce les élections d'une assemblée constitutionnelle en vue de rédiger la nouvelle version de la constitution tunisienne. Essebsi gracia notamment les prisonniers incarcérés pour leur orientation idéologique et légalisa plusieurs partis politiques. C'est alors que nombre d'exilés islamistes décident de retourner en Tunisie, dont le chef de file du mouvement islamiste Rached Ghannouchi, accueilli par une foule de partisans lors de son retour d'exil<sup>23</sup> (Wolf, 2017 : 129).

Interdits durant la période de la dictature, la légalisation de ces partis était destinée à restituer un climat démocratique pluraliste et ouvert à la diversité des voix dégageant les caractéristiques d'une démocratie moderne. Alors que certains prônaient les valeurs démocratiques et le renforcement des mécanismes de l'engagement des femmes dans la vie politique, d'autres ont revendiqué l'application de la Charia et des principes islamiques compromettant les acquis de la révolution, y compris les droits et le statut politique des femmes (Chékir, 2014: 9).

D'autres ont enfin tenté de combiner les valeurs de la modernité à la Charia, comme ce fut le cas pour Ennahda qui s'avérait être le parti le plus influent et le plus organisé parmi les autres partis politiques. Alors que le parti paraissait initialement réceptif au Code du Statut personnel et déterminé à collaborer avec d'autres organisations politiques pour entamer le processus de transition démocratique, ses plans d'action avaient pourtant révélé le contraire. La Haute instance pour la réalisation des objectifs de la révolution fut créée le 15 Mars 2011 dans le but de parachever le "passage de la révolution aux élections" de l'Assemblée Nationale Constituante (Lieckefett,

---

<sup>22</sup> Cet évènement est notamment reconnu sous le nom de la Kasbah, un petit espace situé tout près de la Place du gouvernement, et dura près de 14 jours. Deux organisations ont été à la tête de ce mouvement, soit la centrale syndicale (l'UGTT) et l'Ordre des avocats (Hmed, 2016).

<sup>23</sup> Dès son retour d'exil, Ghannouchi déclara à la presse qu'il ne veut pas instituer un État islamique et que le Code sera maintenu : « Nous avons signé des documents avec l'opposition, on ne touchera pas à ce code, car nous ne voyons pas que cela pose problème. Et non nous n'allons pas autoriser la polygamie » (VOA Afrique, 2011).

2011: 133). La première décision qu'adopte la Haute instance est de légiférer une loi électorale pour les élections de l'Assemblée Nationale, prévu le 24 juillet de la même année. C'est alors que le débat fut lancé sur l'adoption du mode de scrutin et les règles d'éligibilité (Lieckefett, 2011: 134).

Au cours de cette période, les militantes des associations féministes laïques telles que l'ATFD et l'AFTURD commençaient à subir des attaques diffamatoires en raison de leur proximité avec l'ancien régime (Mahfoudh & Mahfoudh, 2014 : 29). Cette situation incita les militantes à prendre le relais en lançant un appel aux partis et aux membres de l'Assemblée afin d'adopter le principe de parité au sein de la nouvelle constitution tunisienne. L'objectif était de renforcer la visibilité des femmes dans les partis progressistes afin d'amortir l'influence de l'idéologie conservatrice d'Ennahda. Deux méthodes étaient initialement proposées par la commission pour décider du mode de scrutin des élections de l'ANC : le vote uninominal à deux tours et le scrutin proportionnel avec les plus grands restes (Lieckefett, 2011 : 136). Avec le soutien d'une féministe marocaine, dont l'identité n'a pas été dévoilée dans un entretien avec une activiste tunisienne, les militantes ont pu rapidement comprendre les risques associés au mode de scrutin uninominal. "Elle nous a dit, attention, le scrutin uninominal est dangereux pour les femmes; le mode de scrutin par liste est le meilleur parce que c'est le seul qui puisse donner aux femmes une présence certaine en politique" (Sarret, 2011).

Les militantes n'ont pas tardé à se mobiliser. Elles publièrent en une soirée un manifeste exigeant la parité sur la liste électorale et le firent circuler auprès de tous les chefs de partis et des membres de la Haute instance. Faiza Skandrani, la présidente de l'association Égalité et Parité explique dans un entretien avec TV5 comment le jour même où les membres de la Haute Instance devaient se réunir, elles ont arrêté leur voiture pour leur donner le manifeste et engager la discussion. Elles eurent notamment recours à des stratégies de lobbying au sein des partis progressistes (Sarret, 2011). Vint le moment décisif et la loi électorale est votée le 11 Avril 2011. La Haute instance adopte le mode de scrutin proportionnel avec les plus forts restes, déclare inéligibles tous les anciens membres du RCD, et incorpore la loi de la parité totale et l'alternance obligatoire des candidats masculins et féminins sur toutes les listes électorales de l'ANC (Lieckefett, 2011 : 137). La loi mentionne aussi que "la liste qui ne respecte pas ce principe est rejetée, sauf dans le cas d'un nombre impair de sièges réservés à certaines circonscriptions" (DCAF, 2011: 4).

La campagne électorale commence le 1<sup>er</sup> octobre et se clôt le 21 octobre. Les résultats sont promulgués le 23 octobre. Sur un total de 1 517 listes, 11 686 candidats se présentent, dont 47% (soit 5502) sont des femmes. 7% de celles-ci se retrouvent en têtes des listes. Ennahda remporte 37% des voix et reçoit 41% des sièges à l'ANC. Parmi les 217 députés de l'ANC, 49 étaient des femmes, et parmi les 101 membres composant les 21 commissions parlementaires, 28 étaient des femmes. Ces données démontrent que la présence des femmes est demeurée insuffisante dans les hauts postes de pouvoir malgré le fait que la parité fut établie par décret électoral (Gribaa & Depaoli, 2014 : 10). Quelques jours après les élections, Ali Laarayedh, dirigeant du parti islamiste, déclare qu'Ennahda s'apprête à former un gouvernement de coalition avec les deux plus grands partis de gauche, soit le Congrès pour la république de Moncef Marzouki et Ettakatol de Moustapha Ben Jaafar (Wolf, 2017 : 134). Cette coalition avait initialement fait l'objet de polémiques très controversées auprès des associations féministes étroitement liées aux partis de gauche. Or, ce qui a davantage envenimé la situation était la proposition d'une clause par le parti islamiste dans le projet constitutionnel.

### 1.3 – Controverses autour de l'article 28 de la Charte constitutionnelle

L'article 28 relatif aux droits des femmes stipulait : "l'État assure la protection des droits de la femme, de ses acquis, sous le principe de complémentarité avec l'homme au sein de la famille et en tant qu'associée de l'homme dans le développement de la patrie". En pratique, l'usage du concept de "complémentarité" laisse entendre que les droits des femmes n'existeront qu'en relation à ceux des hommes, ce qui compromettrait dès lors le statut des femmes en tant que citoyennes à part entière (Daniele, 2014: 20). Jusqu'à lors, les femmes avaient employé diverses stratégies de mobilisation. Elles ont participé aux protestations dans les rues, présenté leurs candidatures aux élections, gagné des circonscriptions, et fondé des associations civiles. Enfin, elles se sont mobilisées autour du projet constitutionnel afin de retirer (ou défendre) l'article 28, clause qui fut à l'origine d'un véritable tollé auprès des défenseurs et défenseuses des droits des femmes (Charrad & Zarrugh, 2014: 231).

Selon Anna Antonakis-Nashif, la plupart des observateurs ont préférés employer le terme de 'phase révolutionnaire' au lieu de 'transition' ou de 'transformation' politique, vu que la quête pour de meilleures conditions de vie et de travail est demeurée hors de portée (Antonakis-Nashif, 2016: 129). Par contre, d'après Mounira Charrad et Amina Zarrugh, les discussions portant sur le statut de la femme dans le projet constitutionnel soulignent un changement majeur dans le développement et l'implémentation de politiques – un changement caractérisé par la transition de l'exercice du pouvoir effectuée 'par le haut' avant le « Printemps Arabe », à l'exercice du pouvoir réalisé 'par le bas' (Charrad & Zarrugh, 2014: 231).

La portée de ce phénomène relève de sa complexité en tant que produit historique issu des politiques de développement promues durant la mandature de Bourguiba et de Ben Ali. Bien que le pouvoir fut exercé par le haut, tel qu'il fut le cas suivant l'indépendance, les réseaux activistes qui s'étaient forgés durant la période de la dictature entre les associations de femmes et les unions de travailleurs et d'étudiants ont abouti à la mise au point de nouveaux espaces de communication qui ont amorcé le clivage entre les populations urbaines et rurales (Antonakis-Nashif, 2016: 132). Or, ce clivage n'existait pas uniquement entre les régions urbaines et rurales. L'imposition d'une politique par le haut crée des clivages à tous les niveaux de participation politique. Les organisations de la société civile étaient devenues un outil de détection qui a pour principale fonction de limiter la capacité du public à participer à la vie politique. Alors que le régime tentait de contrôler les organisations de la société civile et de limiter la participation du public, il créa aussi un vide où les intérêts de différents groupes s'affrontaient. Le résultat fut tel qu'après la chute de Ben Ali, la société civile érigea en l'espace de quelques mois plus de 1000 associations et 110 partis politiques (Charrad & Zarrugh, 2014: 232).

Les discussions portant sur les stratégies de résistance sont la clé voûte d'un tel phénomène, d'un pluralisme qui était enfermé et qui tout d'un coup a pris toutes ces formes organisationnelles. L'expérience tunisienne évoque l'idée que la formation d'une conscience civile a été propice au développement d'espaces de communication. En faisant référence à Habermas et Anderson, Charrad et Zarrugh expliquent comment la presse, ainsi que les institutions sociales de la sphère publique telles que les salons littéraires ou les cafés, ont servi de catalyseur à la circulation d'idées et d'opinions politiques entre individus provenant de diverses catégories sociales. Ce qui distingue l'expérience tunisienne du monde occidental est l'éruption soudaine de la sphère publique dans le domaine politique, où les associations civiles ont joué un rôle clé dans le développement des débats constitutionnel (Charrad & Zarrugh, 2014: 232).

Au lieu d'anéantir les anciennes structures gouvernementales, tel que l'auraient souhaité les factions islamistes plus extrémistes, la société civile s'est prononcée sur le désir de préserver

ces institutions afin de reconstruire un nouveau régime démocratique. Les deux occupations successives de la Kasbah ont apporté une preuve tangible au fait que la demande d'État et la demande d'une nouvelle constitution constituent pour groupes activistes la solution institutionnelle la moins risquée, et renvoient à un refus de l'ordre établi et du retour à la domination des anciennes structures politiques (Choukri, 2016 : 91). Ce phénomène en soi est le produit d'un amalgame de politiques litigieuses qui ont abouti à la formation d'une arène où s'expriment et s'opposent différents intérêts politiques (Antonakis-Nashif, 2016: 132).

## **2. Le rôle des femmes dans le processus de justice transitionnelle**

La révolution avait fait écho à la nécessité de rendre des comptes aux victimes des abus du régime Ben Ali. Par ailleurs, la fragilité de la situation politique incitait la nouvelle élite à trouver des moyens pour rétablir la confiance du peuple envers le nouveau gouvernement. Dans le cadre de ces objectifs, les membres de l'Assemblée ont mis au point des mécanismes de justice transitionnelle. Une loi organique est votée le 24 Décembre 2013, et l'instance Vérité et Dignité est fondée dans le but de “démanteler le système autoritaire et de faciliter la transition vers un État de droit en révélant la vérité sur les violations du passé, en déterminant la responsabilité de l'État dans ces violations, en demandant aux responsables de ces violations de rendre compte de leurs actes, en rétablissant les victimes dans leur droit et dignité, en préservant enfin la mémoire et en facilitant la réconciliation nationale” (ivd.tn, mandat de l'IVD).

### **2.1. Création de l'Instance Vérité et Dignité (IVD)**

La loi votée dans le cadre de la justice transitionnelle définissait la victime comme : “toute personne ayant subi un préjudice suite à une violation commise à son encontre au sens de la présente loi, qu'il s'agisse d'un individu, de groupe d'individus ou d'une personne morale” ayant souffert de “toute atteinte grave ou organisée aux droits de l'Homme commis par les organes de l'État ou par des groupes ou individus ayant agi en son nom ou sous sa protection” (Loi organique 2013-53). Une telle définition avait permis l'IVD d'élargir les horizons de ses enquêtes et d'entreprendre ses activités dans un cadre plus inclusif et ouvert à la diversité (Warren & al., 2017 : 1). En outre, le processus de justice transitionnelle en Tunisie fut le premier à reconnaître les violations de nature socioéconomique comme étant des dommages dignes de recevoir des compensations financières et matérielles (Warren & al., 2017 :2).

L'IVD est présidée par Sihem Bensedrine, une journaliste et fervente défenseuse des droits de la personne qui fut elle-même victime des crimes du régime autoritaire. Parmi les onze membres composant l'instance, cinq sont des femmes, et parmi les six sous-commissions de l'IVD, trois sont dirigés par des femmes. Comme il fut démontré dans les sections précédentes, la prépondérance des femmes dans ces postes clés découle du fait que leur participation à la vie publique n'est pas un phénomène récent. La plupart des militantes qui ont été actives durant la période de la dictature détiennent aujourd'hui des postes administratifs ou exercent des fonctions élevées dans le secteur public (Warren & al, 2017: 17). Si la communication en ligne dans les réseaux sociaux a contribué à l'accélération du renversement de l'ancien régime, l'élément de contexte qui fonde le terrain historique du changement, se situe dans les politiques de développement axées sur l'éducation, et des femmes en particulier. Les personnes ayant reçu le plus d'années d'éducation formelle ont tendance à être plus réceptives aux valeurs démocratiques que les personnes ayant reçu moins d'années d'éducation formelle (Brym & Andersen, 2016). De ce fait, même si les femmes sont moins nombreuses que les hommes dans la population active, c'est-à-dire moins exposées aux activités des syndicats, des partis politiques ou à la vie publique

en général, elles éprouvent un degré de soutien aux valeurs démocratiques équivoque à celui des hommes (Brym & Andersen, 2016).

## **2.2 Victimes et pressions des factions conservatrices**

En dépit des avancées réalisées sur le plan juridique, la justice transitionnelle n'a pu échapper aux clivages idéologiques qui traversent la société tunisienne. Le conflit concernait les femmes de partis ou d'organisations laïques et les partisans des factions plus conservatrices, en particulier Ennahda. Alors que l'ATFD voyait en l'islamisme une menace incontournable aux droits des femmes, les partisans d'Ennahda, et plus généralement la catégorie des femmes conservatrices, reprochaient aux féministes laïques d'avoir bénéficié d'un statut privilégié sous le régime de Ben Ali. Dès lors, ces circonstances ont rendu l'IVD inapte à prendre en compte des violations commises à l'endroit des femmes affiliées ou proches d'Ennahda (Gray & Coonan, 2013: 349).

D'après Doris Gray et Terry Coonan, la catégorie du genre est d'une importance capitale à l'étude des diverses violations et abus perpétrés contre les droits de la personne. En effet, ces abus renvoient aux normes culturelles qui définissent la zone de confort des hommes et des femmes (Gray & Coonan, 2017 : 105). Il faut notamment tenir compte que les normes culturelles sont elles-mêmes une manifestation de tout un ordre de reproduction qui prive les femmes de certains droits fondamentaux. La majorité des militantes qui ont été persécutées sous la dictature en raison de leurs positions contre le régime ont vécu des abus plus ou moins similaires à ceux des hommes. Bien que les femmes ne fussent pas toutes actives sur la scène politique, elles furent elles aussi sujettes à des abus par les forces de l'ordre, pour le simple fait d'être en lien de parenté ou marital avec des dissidents politiques. Lorsque les hommes se faisaient emprisonner, les femmes retournaient vivre chez leurs familles ou celles de leurs époux, en espérant recevoir un soutien financier qui puisse compenser l'absence de leurs pourvoyeurs principaux (Gray & Coonan, 2017: 106).

En Tunisie, comme toute autre société arabo-musulmane, la monoparentalité des mères est généralement porteuse d'un stigmat qui induit de lourdes réprobations sociales. L'ostracisme est un cas apparent pour la grande majorité des femmes dont les proches ont été emprisonnés, soit qu'elles aient été incarcérées elles-mêmes. Leur sort était davantage aggravé par des contraintes économiques, les empêchant de poursuivre les études supérieures, de reprendre leurs anciens emplois, ou de travailler pour l'État. Elles sont notamment sujettes à des harcèlements par leurs employeurs lorsque ceux-ci sont au courant de leur situation sous surveillance permanente par les forces de l'ordre. De telles circonstances avaient mis un frein aux capacités de s'occuper d'elles et de leurs enfants indépendamment de l'aide de leurs proches. Or, vu que leurs proches vivaient eux aussi dans des conditions précaires, les femmes étaient incitées à demeurer dans leur foyer et à assumer le rôle et les responsabilités du chef de la famille (Bisilliat, 1996 :56).

Les répercussions de ces abus ne touchaient pas seulement les femmes, en tant qu'individus, mais affectaient aussi le reste de la collectivité; en particulier des personnes vers qui les femmes se tournaient pour se procurer un support social, y compris des personnes vulnérables qui dépendent du travail domestique des femmes pour l'entretien des besoins substantiels (ex. enfants et personnes âgées, etc.). C'est pourquoi, d'après Doris Gray et Terri Coonan, la justice transitionnelle doit être une justice réparatrice, dans la mesure où elle restaure les communautés et les familles brisées par les violations systématiques des droits de la personne (Gray & Coonan, 2017: 107).

Ces abus ont grandement pesé sur la conscience des femmes, à tel point que la crainte d'apporter la honte à leurs familles, en raison des stigmas associés à certaines formes d'abus, a surpassé le désir d'exiger des comptes auprès de la commission. Lorsque le premier rapport de l'IVD a été publié, les femmes comptaient à peine 5% du total des témoignages (Turkington, 2017). Afin de régler cet écart, la commission collabore avec l'ICTJ dans la mise au point d'ateliers dans le but d'encourager les femmes à venir témoigner auprès de l'instance. En 2014, un réseau intitulé "la justice transitionnelle pour les femmes aussi" est créé en vue de "renforcer leurs compétences et de les assister pour bien présenter leurs dossiers à l'instance-vérité et dignité ou autre structure concernée" (Directinfo, 2015). "Nous avons fait un grand travail de sensibilisation, au début elles n'avaient pas confiance, elles avaient peur que leurs proches soient mis au courant, surtout dans les petites villes où tout le monde se connaît" explique Ibtihel Abdelatif, la présidente de la commission des femmes. Jusqu'en 2016, le nombre total de dossiers reçus était de 62300, dont 67% sont soumis par des hommes et 23% par des femmes (Ben Hamadi, 2016). Les témoignages sont enfin rendus publics avec l'organisation de trois séances d'auditions tenues spécialement pour les atteintes aux droits des femmes au mois de mars 2017 (*Jeune Afrique*, 2017).

### **Commentaire de clôture**

Quand on pose l'hypothèse que la lutte sous conditions dictatoriales est difficile (Pommerolle & Vairel, 2009), on déduit par implication que les tentatives de reconstruction sont aussi difficiles. En effet, nous faisons face à une histoire de dépossession systématique des femmes. Le règne de Ben Ali s'est caractérisé par un féminisme d'État qui à la fois protège et appauvrit les femmes. Les femmes des couches ouvrières ont tous les droits à leur disposition pour sortir de leur situation de pauvreté, mais peu d'opportunités leur sont disponibles pour réaliser ces droits. Les femmes ont contribué au soulèvement puis se sont fait une place au sein de l'Assemblée constituante et dans le processus de justice transitionnelle. Cependant, elles continuent de faire face à une structure de domination qui revêt de nouveaux atours durant la transition : certaines tendances des forces islamiques entendent limiter ou retirer les droits fondamentaux aux femmes tunisiennes au travers du jeu démocratique. A ce niveau, la lutte constitutionnelle devient un point clef dans la lutte pour l'avancement de la cause des femmes.

### **Chapitre III – Le discours sur les droits des femmes dans les débats politiques et leurs effets sur le texte constitutionnel**

Les sujets abordés dans ce chapitre sont importants pour comprendre les divergences des points de vue sur la constitutionnalisation des droits des femmes. Cette thématique soulève un nombre de questionnements sur la manière dont les acteurs clés du processus transitionnel sont parvenus à former un consensus relativement à l'adoption de la constitution en 2014. Le chapitre explique comment les droits des femmes figurent au cœur d'une politique d'inclusion qui a forgé la manière dont les élites règlent leurs différends dans un contexte de tensions politiques vives dominé par la méfiance et l'hostilité.

#### **1 – Le discours sur les droits des femmes**

Le mouvement de femmes a bénéficié de différents dispositifs juridiques nationaux et internationaux pour faire prévaloir leurs intérêts lors de la rédaction de la constitution de 2014. Nous expliquons dans ce qui suit quelle est la nature du débat sur les droits des femmes. Ensuite, nous expliquons comment les femmes sont parvenues à se doter de dispositifs juridiques pour faire valoir que les projets du parti islamiste sont illégitimes, parce que régressifs.

##### **1.1 – La nature du débat : à l'origine d'une polarisation idéologique ?**

Dès son amorce, l'élaboration de la nouvelle constitution avait soulevé la controverse sur un large éventail de sujets politiques et socioéconomiques. Parmi les questions les plus débattues figuraient celles du rôle de la religion dans la sphère publique, le caractère civil de l'État tunisien, la pratique du droit, et le statut politique des femmes (Grami, 2014: 392). La question se pose de savoir dans quelle mesure ces débats ont donné lieu à une polarisation idéologique dans le cadre d'une alternance partagée entre les islamistes et les laïques. La littérature savante nous offre un inventaire de perspectives interdisciplinaires sur l'analyse des clivages idéologiques et les conditions qui ont rendu possible la réalisation d'un compromis entre partis politiques. La majorité de ces études se focalisent sur la trajectoire réformatrice d'Ennahda, phénomène sujet à des interprétations variées quant à ses capacités de s'accommoder aux demandes des « libéraux ».

Certains observateurs, tels que Francesco Cavartota et Fabio Merone, sont convaincus d'une conversion réelle au sein du mouvement, l'effort de modérer l'idéologie islamiste était planifié à l'avance par les hauts cadres et les militants d'Ennahda, en raison du fait que ceux-ci avaient subi le plus de répression sous le régime autoritaire (Cavartota & Merone, 2013: 859)<sup>24</sup>. Pour Hamadi Redissi, les tendances radicales continuent de persister au sein du parti. Or, celles-ci sont dissimulées par un double langage sur lequel se fonde le caractère légitime de ladite « nouvelle élite intellectuelle ». À cause du manque d'expertise de ses acteurs haut placés et leur incapacité de gérer les tendances radicales au sein du parti, la popularité d'Ennahda commença à s'éroder. De ce fait, le parti eut maintes fois recours aux mêmes stratégies répressives pratiquées par le régime autoritaire. Tel fut le cas lorsque le gouvernement lança une campagne diffamatoire contre les médias accusés par Rached Ghannouchi d'avoir « déroger le ton du peuple » (Redissi, 2014 : 385). Près de 83% des délégués du parti ont été placés à des postes administratifs élevés, y compris dans les compagnies publiques de l'industrie médiatique. À cela s'ajoute le fait que 306 attaques envers des journalistes ont été faites par les militants d'Ennahda. Redissi estime que le projet

---

<sup>24</sup> Ce raisonnement induit l'idée que seule la répression peut contribuer à la démocratisation des tendances extrémistes, radicales, et antilibérales, de telle sorte qu'Ennahda doit son orientation modérée aux longues années d'exclusion politique et économique endurées durant la période de la dictature (Combes & Fillieule, 2011).

islamiste était condamné à l'échec, non pas parce que l'islam politique amorçait une phase 'post-islamiste', mais parce que la société civile était déterminée à se défendre d'un potentiel retour à l'autoritarisme (Redissi, 2014: 388).

Selon Brandon Gorman, l'idée même que la nature des débats soit à l'origine d'une polarisation entre islamistes et laïques est sujette à une remise en cause des dynamiques idéologiques internes aux partis politiques. La plupart des observateurs en science politique partent du principe que la polarisation idéologique est d'emblée plus apparente dans l'attitude des élites que celle du peuple. Un tel constat est dû à l'attention excessive portée à l'analyse des partis au lieu de l'électorat (Gorman, 2018: 145). Les résultats de son enquête indiquent pourtant que les revendications des islamistes ne présentent pas de divergences majeures par rapport à celles des laïques. Dès lors, Gorman constate que les points de convergence potentiels entre les deux pôles sont éclipsés par une polarisation idéologique au sein des élites (Gorman, 2018: 160).

Or, si ce clivage se manifeste essentiellement au sein des élites, qu'en est-il du fait qu'ils sont parvenus à un compromis conjoncturel relativement à l'adoption du quatrième et dernier projet constitutionnel en 2014? Ce compromis, d'après Michel Camau, ne renvoie pas un problème d'ordre politique ou idéologique, mais bien à une question de pouvoir liée aux configurations élitaires et au degré d'aversion au risque des partis politiques. En d'autres mots, les négociations entre islamistes et les laïques sont le résultat d'une « erreur de calcul », du fait que les Nahdaouis n'avaient pas convenablement anticipé les événements menant à leur éventuelle défaite dans le champ du pouvoir, mais non à leur exclusion dans le champ politique (Camau, 2016 : 400). Ici, Camau perçoit une porosité entre le champ politique et le champ du pouvoir relativement à la question de l'alternance des partis. Le champ du pouvoir s'élargit au fil de la radicalisation des enjeux de l'alternance, alimentant ainsi l'influence de chaque parti dans un contexte de rapports de forces qui se traduisent en un jeu à somme non nulle (Camau, 2016 : 390).

Cependant, l'alternance ne concerne pas seulement les élites. En raison de la faiblesse des institutions, du fait qu'elles ne pouvaient garantir leur impartialité dans les fonctions exécutives, les configurations des élites avaient rendu hors de portée la possibilité de cultiver les conditions propices à une alternance pacifique du pouvoir. Ce qui permet, néanmoins, de maintenir un engagement préalable en faveur de l'alternance est l'intervention de variables « externes », en particulier les groupes terroristes, qui procurent aux classes dirigeantes l'opportunité de maintenir la compétition pour l'alternance en cours (Camau, 2016 : 391).

Pour les protestataires et les groupes associatifs, l'alternance renvoie à l'exigence de restituer la volonté du peuple par-dessus celle des classes dirigeantes. Or, ce genre de situation peut s'avérer problématique vu que les élites tirent profit des accusations des manifestants pour lancer une attaque contre le camp adverse (Camau, 2016 : 406). Lorsqu'Ennahda annonça publiquement, lors de son 10<sup>ème</sup> congrès de mai 2016, que le parti abdiquera la référence à l'islam politique pour désormais se présenter comme parti 'démocrate musulman' relève précisément du fait que le champ du pouvoir a été laïcisé en vertu de la règle du jeu autour de l'alternance (Geisser, 2018).

Peut-on ainsi déduire qu'il y a eu un 'effet révolution' sur la politique religieuse de l'État tunisien ? La révolution avait certes ouvert les écluses à travers lesquelles plusieurs débats, autrefois considérés comme tabou, ont fait irruption dans le champ politique. En raison de son empiètement sur les questions relatives à l'identité nationale, la pratique du droit, et le statut des femmes, la question de la place du religieux dans l'État avait suscité tant de débats au sein de l'ANC qu'elle avait entraîné un délai de deux ans dans l'adoption de la nouvelle constitution (Geisser, 2018). Le résultat fut tel qu'en dépit des libertés introduites dans la nouvelle constitution,

la question religieuse est demeurée une ‘affaire d’État’ du fait qu’elle soit restée inscrite dans une continuité à l’ancien régime. Tout comme les régimes précédents se sont appuyés sur le référent religieux pour mettre en avant des politiques de développement, le nouveau gouvernement fait de même dans le but de parfaire un équilibre de pouvoir entre les diverses formes d’expression politique de la société civile et celles des élites (Geisser, 2018).

## 1.2 - Femmes antiféministes

Le débat sur la forme que devait prendre l’identité tunisienne dans la constitution fut pris en compte lors des premiers mois suivant la victoire d’Ennahda à l’élection pour l’assemblée constituante le 27 octobre 2011. Ayant remporté la majorité des sièges durant le premier gouvernement de transition, les députés d’Ennahda ont remporté un grand succès à convaincre les membres de l’ANC sur l’importance symbolique de la religion et de la jurisprudence islamique dans le contexte de reconstruction identitaire. Les dirigeants d’Ennahda soutenaient l’idée que la législation concerne de prime abord un paradigme socioculturel qui a pour finalité d’exprimer l’appartenance des Tunisiens et Tunisiennes à la Oumma, et refléter les valeurs et les principes de l’héritage traditionnel islamique de la Tunisie. De ce fait, l’accord de certains traités internationaux était rendu possible que lorsque ceux-ci n’entraient pas en conflit avec les principes de la Charia (Grami, 2014: 393).

Selon Ayesha Imam et coll. (2017), en dépit du fait que les partis islamistes soient les bénéficiaires d’une doctrine dangereuse pour la condition des femmes, ces faits sont la plupart du temps négligés dû à l’urgente nécessité de préserver l’unité religieuse et nationale du pays. La politisation du corps des femmes, et de leur autonomie sexuelle et reproductive, sont des stratégies couramment employées par les islamistes, ainsi que les benalistes et les bourguibistes du camp laïque, pour insérer leur idéologie dans l’espace public. Ces méthodes se manifestent à travers la promotion d’une idéologie patriarcale, la régulation des alliances matrimoniales, et l’imposition de normes hétérosexuelles et d’un code vestimentaire (Imam & al, 2017: 24).

Ces constats correspondent clairement aux formes d’engagement politique des femmes islamistes. Le fait qu’elles ne soient pas incitées à combattre pour l’avancée des droits des femmes relève de leur perception de ces politiques comme étant contraires aux principes chariatiques. En effet, en Tunisie, comme dans toute société arabo-musulmane, les normes traditionnelles qui attribuent l’image du gagne-pain à l’homme et l’image de la gardienne de famille à la femme continuent d’influencer la vie de la société tunisienne dans tous ses aspects (Grami, 2014: 397).

En 2011 fut créé l’Union des Femmes Libres (UFL), une association de femmes islamistes regroupant quatre autres associations féminines, soit Haouwa (Ève), Femmes tunisiennes, Femmes et complémentarité et Tounissiet (Tunisiennes). D’après Mahfoudh et Mahfoudh (2014), ces organisations ont pour finalité de soutenir les femmes dans un plaidoyer pour la défense de leurs droits qui se limitent aux formes d’injustices inégalitaires et sexistes. Elles conçoivent le féminisme d’État et le projet moderniste comme étant exogènes à l’identité arabo-musulmane, et ont organisé des manifestations qui prônent certaines pratiques relevant du wahhabisme<sup>25</sup>. Ainsi, bien que la participation active des femmes puisse donner l’impression d’une société avancée, libre et démocratique, elle n’atteste pourtant pas le fait que ces mobilisations soient menées dans l’intérêt de la lutte pour l’avancée des droits des femmes (Mahfoudh & Mahfoudh, 2014: 29).

---

<sup>25</sup> Le 8 mars 2012, jour international de la femme, elles se sont mobilisées pour contester les articles de la CEDEF portant atteinte au concept de “complémentarité” introduit dans la clause de l’article 28 du premier projet constitutionnel (Grami, 2014: 397). Le 17 mars 2018, en réaction aux manifestations pour réclamer l’égalité de l’héritage réalisée une semaine plus tôt, elles sont descendues dans les rues pour défendre la loi qui prévoit que les hommes héritent du double de ce qui est légué aux femmes (60/60 news, 2018).

Ahlem Belhadj, l'ancienne présidente de l'ATFD, a affirmé auprès des médias que la position de ces femmes s'explique par le fait que les communautés rurales désavantagées et à faible taux d'alphabétisation sont plus susceptibles d'adhérer à des idéologies régressives. Les faits indiquent pourtant bien le contraire. La plupart des femmes qui sont à l'avant-garde du mouvement soutenant les réserves de la CEDEF sont éduquées et proviennent de classes aisées (Muhanna, 2015: 213). Faisant référence à la professeure Lila Abou Laghoud, Muhanna explique que les femmes tunisiennes, tout comme les femmes des autres régions du monde, conçoivent leurs intérêts en relation au contexte social et historique de leur communauté d'origine, déterminant leurs croyances et convictions morales. Muhanna critique les associations féministes laïques de ne pas prendre en compte la critique du discours sur les droits de la personne qui néglige la dimension culturelle des droits des femmes (Muhanna, 2015: 214). Nous savons pourtant bien que la culture de la société tunisienne a été amplement influencée par une longue histoire de politiques libérales. L'idéologie d'Ennahda est loin d'être dépourvue d'éléments empruntés aux Occidentaux, en particulier ce qui a trait aux politiques économiques. En outre, la révolution n'a pas été impulsée par des causes identitaires, mais bien socioéconomiques et politiques

### **1.3 - Question identitaire**

Comme dans toutes sociétés où le jeu de l'alternance évoque la transformation radicale des formes de légitimité politique, il est possible d'instrumentaliser les faits historiques ou la religion pour légitimer l'institution des nouvelles structures du pouvoir. Malgré cela, Ennahda parvient à développer une idéologie qui produit un double discours apparaissant logique et attrayant, mais qui en réalité est émaillée d'incohérences. Ce fut certainement le cas lorsqu'Ennahda cultiva le doute suivant l'introduction du concept de "complémentarité" dans le premier projet constitutionnel (Chékir, 2016: 366).

En général, la question de la citoyenneté importe pour l'ultime raison qu'elle permet de distinguer les personnes incluses dans le processus politique de celles qui ne le sont pas. Dès lors, la question identitaire est ici primordiale, car c'est elle qui définit le lien entre les citoyens et citoyennes à leur nation. Ce qui est pourtant problématique est de savoir dans quelles mesures le nationalisme peut faire preuve d'une correspondance entre l'énoncé et les spécificités sociohistoriques du peuple en question. Dans le cas tunisien, nous savons qu'Ennahda a abandonné l'islam politique pour que le parti puisse recouvrir sa légitimité en plaçant la « volonté du peuple » par-dessus celle de l'Oumma (Al-Khater, 2017 : 102). Or, tel que mentionné dans les sections précédentes, cet ajustement s'inscrit dans une logique visant à maintenir le jeu de l'alternance en cours. Ennahda ne propose pas d'alternative viable pour régler le problème du chômage et de la pauvreté dans le pays, et n'a pas l'intention de le faire. En outre, le parti libéral en bénéficie dans la mesure où il se sert du parti islamiste comme bouc émissaire pour que ses élites assurent la continuité de leur domination sociale. En faisant ainsi, les élites laïques parviennent à esquiver le débat concernant la dégradation des conditions de vie générales de la population, principale cause de la révolution (Boubekeur, 2016 : 116). Comme nous l'avons vu dans le premier chapitre, cette question remonte au conflit opposant les modernistes aux nationalistes arabes. Bourguiba avait avancé l'idée d'État-providence en basant sa politique sur un féminisme d'État. De cette sorte, l'idée d'État providence avait détruit l'idéologie de classe qui était défendue par les nationalistes arabes. Et vu que la condition des femmes dans toute société capitaliste est intrinsèquement liée à la notion de 'classe', la dégradation de leur condition sociale et économique va de pair avec la destruction générale d'une idéologie de classe (Richards & Saba, 1990).

Dès lors, le féminisme d'État servait de prime abord à accréditer le régime à l'égard des grandes puissances, ce qui donna notamment l'opportunité aux femmes de rentrer en contact avec les mouvements féministes transnationaux. Cette longue histoire d'échanges avec la communauté internationale avait permis aux féministes de puiser des sources provenant de la CEDAW, l'ICCPR, l'ICESCR, ainsi qu'un nombre de références relevant des normes internationales sur les droits de la personne, afin de promouvoir le statut des femmes et l'égalité des sexes durant processus de rédaction constitutionnelle. Ainsi, la nouvelle constitution n'a pas été uniquement influencée par les acteurs locaux, mais elle comprenait aussi des références provenant de sources étrangères (Silva de Alwis, 2017 : 93). En résultat, la commission des libertés individuelles et de l'égalité, comité chargé d'élaborer les dispositions relatives aux droits de la personne, est parvenue à inclure trois clauses fondamentales à la promotion du statut des femmes, soit l'article 21 garantissant l'égalité des sexes, l'article 34 garantissant la représentativité des femmes dans l'assemblée élue, et l'article 46 garantissant la protection des femmes contre toute forme de violence exercée envers elles<sup>26</sup>.

Par suite de la constitutionnalisation de ces avancées, beaucoup d'observateurs ont cherché à comprendre pourquoi la Tunisie a survécu à sa propre révolution alors que d'autres ne l'ont pas fait. Pour certains, l'expérience libérale qui succéda la « révolution du jasmin » s'explique par le fait que la Tunisie n'a pas été historiquement sujettes aux « conditions » du monde arabe, et donc le pays mériterait d'être analysé comme un cas à part du restant de la région<sup>27</sup> (Lakhal, 2017). Pour d'autres enfin, l'exception tunisienne s'explique pour des raisons historiques. Non seulement le poids des forces extérieures a historiquement eu beaucoup plus d'influence que le peuple sur les affaires locales, mais aussi la politique étrangère de la Tunisie est fondée sur les piliers de la doctrine du Bourguibisme, doctrine qui prend pour critère de vérité le pragmatisme dans l'ultime but de protéger le pays des formes de domination impérialiste direct<sup>28</sup>. Selon Werner Ruf, ce fut grâce à la disposition de Bourguiba de se montrer toujours prêt à faire des compromis 'raisonnables' et des changements politiques 'non révolutionnaires, mais évolutifs' qu'il a pu se construire l'image d'un nationaliste modéré. De cette manière, il est parvenu à obtenir le soutien des grandes puissances et notamment celle de la France en suggérant qu'ils avaient tout intérêt à l'appuyer (Ruf, 2004 : 457)<sup>29</sup>.

Tenant compte des spécificités historiques de la Tunisie, du fait que les fondations de l'infrastructure politique du pays sont bâties sur les bases d'une idéologie pragmatique, il n'est pas faux d'assumer que la mise en place du jeu de l'alternance revêt une stratégie semblable au bourguibisme, dans la mesure où les forces politiques locales esquivent les formes de domination

---

<sup>26</sup> L'article 21 stipule que « les citoyens et les citoyennes, sont égaux en droits et devoirs. Ils sont égaux devant la loi sans discrimination aucune. L'État garantit aux citoyens les libertés et les droits individuels et collectifs. Il leur assure les conditions d'une vie décente ». L'article 34 stipule que « les droits d'élire, de voter et de se porter candidat sont garantis conformément à ce qui est prévu par la loi ». L'État veille à garantir la représentativité de la femme dans les assemblées élues. L'article 46 stipule « l'État s'engage à protéger les droits acquis de la femme et veille à les consolider et les promouvoir. L'État garantit l'égalité des chances entre l'homme et la femme pour l'accès aux diverses responsabilités et dans tous les domaines. L'État s'emploie à consacrer la parité entre la femme et l'homme dans les assemblées élues. L'État prend les mesures nécessaires en vue d'éliminer la violence contre la femme » (Constitution tunisienne de 2014).

<sup>27</sup> Évidemment, un tel raisonnement laisse entendre des présupposés fondés sur une conception culturaliste du monde, comme tel « l'idée d'exception tunisienne part de la prémisse que les pays arabes sont essentiellement voués à l'obscurantisme et à l'ignorance » Lakhal, 2017)

<sup>28</sup> « On pourrait même pousser l'argument jusqu'à dire que c'était la une politique étrangère qui avait commencé dès 1934 comme stratégie spécifique au service de la conquête de l'indépendance de la Tunisie » (Ruf, 2004 : 460).

<sup>29</sup> « Pour résumer, il apparaît que le succès du bourguibisme comme stratégie d'un État faible ou d'un État « en devenir » n'était possible qu'à condition de pouvoir jouer la carte morale et de réussir à trouver des interlocuteurs sympathisants du côté de la puissance impériale » (Ruf, 204 : 460).

impériale directe en instituant un système qui puisse garantir la continuité des politiques néolibérales en cours. Certes, le visage du pouvoir peut « alterner » d'un parti à l'autre, mais n'offre pas de réelle « alternative » aux configurations de pouvoir qui rendent la démocratie sujette aux dynamiques du marché global (Amin, 2001). Ce qu'il peut faire, par contre, c'est de garantir la sécurité temporaire du pays en jouant la carte morale pour empêcher l'occurrence d'une potentielle guerre civile impulsée par les forces politiques globales.

En dépit de cela, le pays a survécu à une crise politique qui a duré près d'un an, et ce, grâce à la disposition des élites à former un dialogue national. La crise commença le 6 février 2013 avec l'assassinat de Choukri Belaid, l'une des principales figures politiques de la gauche qui a publiquement dénoncé Ennahda de servir les forces étrangères<sup>30</sup> (Bouaricha, 2013). Quatre mois plus tard, un deuxième assassinat politique eut lieu à Tunis. Mohamed Brahmi, député de l'opposition, est tué par des coups de feu le 25 juillet 2013 près de son domicile. Très vite, des milliers de protestataires se sont réunis autour du ministère de l'Intérieur pour réclamer la démission de Ghannouchi et la dissolution de l'Assemblée. Quarante-deux membres de l'Assemblée représentant six partis de l'opposition ont démissionné, suivit de vingt autres membres dont deux sont alliés à la Troïka. Quatre jours suivant l'assassinat, l'UGTT lance un appel pour organiser la tenue de négociations entre les partis au pouvoir et l'opposition. Le 6 août 2013, l'assemblée annonce la suspension officielle de ses travaux (World Policy, 2013).

Quatre associations se sont réunies pour organiser les négociations entre partis politiques, soit l'Union générale tunisienne du travail, l'Union tunisienne de l'industrie, du commerce et de l'artisanat, le Conseil de l'Ordre national des avocats de Tunisie, et la Ligue tunisienne des droits de l'homme. Le consensus fut établi sur les prémisses suivantes : le gouvernement partisan sera remplacé par un gouvernement de technocrates, la constitution maintiendra l'identité nationale tout en abdiquant la référence à la Charia, et la fixation de dates pour les élections législatives et présidentielles.

Les négociations se sont tenues à huis clos, et le public avait une connaissance très limitée de ce qui se déroulait lors des rencontres. Ce qu'il est intéressant de constater est qu'antérieurement aux négociations, les compétences des acteurs politiques à communiquer étaient très faibles, vu que ceux-ci n'étaient pas accoutumés à une culture du dialogue en raison de leur vécu sous le régime autoritaire qui avait lourdement réprimé la liberté d'expression. L'idée même du consensus n'est pas provenue des protagonistes du dialogue. Elle est apparue dans les réseaux activistes des associations civiles et des petits partis progressistes dont la majorité des précurseurs étaient des syndicalistes, en particulier Houcine Abbassi, le secrétaire général de l'UGTT, qui a assumé un rôle primordial dans l'organisation des négociations entre les partis politiques (Haugbølle & al., 2017 : 40-41).

Le dialogue s'est révélé un moment historique très important, non seulement pour la Tunisie, mais aussi pour le reste du monde arabe, car le fait que les élites soient parvenues à sortir de l'impasse à laquelle ils étaient confrontés a démenti la perception orientaliste qui concevait la culture politique arabe comme étant incompatible à une culture du compromis (Marzouki, 2015). En 2016, dans une tentative de convaincre les élites égyptiennes de faire de même, Ghannouchi déclara à la presse « No one is able to exclude the other, so why waste blood and money ? The army, the Muslim Brotherhood, liberals and Copts will remain, so why are weapons not put aside

---

<sup>30</sup> « Ce qui a terni l'image de la Tunisie dans le monde, c'est le mouvement Ennahda qui protège ces mouvements extrémistes qui veulent imposer aux Tunisiens un mode de vie qui leur est étranger » déclara-t-il lors d'une entrevue télévisée. « La Tunisie est transformée en marché pour les criminels américano-sionistes manipulant nos jeunes pour les envoyer mourir en Syrie et défendre un projet qui n'est pas le leur » (Bouaricha, 2013).

and why don't people engage in dialogue to reach consensus?" (Memo Press, 2016). Certes, ce phénomène du dialogue ne vient pas de nulle part. Pour expliquer ses origines, la section suivante étudiera les conditions qui ont donné lieu à sa réalisation.

## **2. Les droits des femmes à l'origine d'une culture du dialogue ?**

Cette section aborde une analyse des dynamiques sociales et politiques qui ont donné lieu à la formation d'une culture axée sur le dialogue et des stratégies efficaces pour résoudre les conflits de manière pacifique et démocratique. Comme nous le verrons, ces dynamiques sont issues des politiques de développement qui se fondent sur l'amélioration de la condition sociale de la femme, générant un effet d'autodiffusion dans la mesure où les générations futures bénéficient d'une meilleure éducation civique qui est ensuite investie dans la mise au point des stratégies de résistances pacifiques.

### **2.1 Le droit à l'éducation**

L'éducation a pour longtemps été en Tunisie une priorité politique, sociale et culturelle. Avec l'université d'Ez-Zaytouna, construite en 737, et figurant parmi les plus anciennes dans le monde, l'éducation était initialement un privilège réservé aux hommes issus de milieux aisés. Sous le mandat français (1883 à 1956), un système éducatif arabe et français est institué. Lors de l'indépendance en 1956, l'université moderne Ez-Zaytouna est fondée, et plusieurs universités sont construites sur le modèle du système éducatif français. Ensuite, sous la mandature de Bourguiba, des réformes libérales sont introduites à partir des années 1970-1980 dans un nombre de dispositifs du développement humain, y compris le système éducatif afin de favoriser la mobilité sociale des étudiants et de pallier l'équité des genres. Ce fut en outre la période où les universités étaient des espaces de contestation idéologique très vifs entre plusieurs groupes d'étudiants (Camau & Geisser, 2003 : 325).

Sous Ben Ali, l'éducation est restée une priorité politique, mais n'était pas appelée à favoriser l'essor du capital humain d'autant plus qu'elle servait à légitimer le régime à l'égard de la communauté internationale. Malgré ces lacunes, le gouvernement s'est maintenu depuis 1956 sur la vocation que le système éducatif tunisien serait de même qualité que les écoles occidentales. La relation entre la nature du régime et le système éducatif est certes paradoxale. Or, selon Najib Abdelmoulah, la raison pour laquelle les deux ont coexisté en est que le système éducatif n'a pas été exploité pour des fins idéologiques (Qantara.de, 2011). Ce n'est qu'en 2002 que des réformes éducatives ont été mises en place. Le nouveau système éducatif tunisien visait à initier les jeunes étudiants aux valeurs de la démocratie, des droits de la Personne, et de la citoyenneté<sup>31</sup> (Hamami, 2012 :56).

D'après Hamami, il existe deux documents fondamentaux qui revêtent des stratégies de renforcement de la cohésion sociale : « La loi d'Orientation de l'Éducation et de l'Enseignement » du 23 juillet 2002 et le « Décret relatif à la vie scolaire ». Le Décret affirme que les parents jouent un rôle crucial dans la vie scolaire de l'enfant, et sont appelés à « soutenir l'effort de l'établissement scolaire dans le suivi et l'encadrement de leurs enfants, et ce dans le strict respect de l'organisation pédagogique de l'école et de l'autorité scientifique de l'enseignant et de son statut » (Décret relatif à la vie scolaire, Titre 3, Art. 11). La loi d'Orientation stipule que l'éducation est « une priorité nationale absolue et l'enseignement est obligatoire de six à seize ans. L'enseignement est un droit fondamental garanti à tous les Tunisiens sans discrimination fondée

---

<sup>31</sup> Cette dernière notion ayant pour référence les notions d'identité et d'altérité qui, selon Ali Hamami, sont conçus de sorte à « permettre à ces jeunes d'accéder aux modes de penser et d'agir valorisés dans la pensée contemporaine » (Hamami, 2012 :56).

sur le sexe, l'origine sociale, la couleur ou la religion ; c'est aussi un devoir qu'assument conjointement les individus et la collectivité » (Loi d'Orientation, Ch.1, 1<sup>er</sup> Titre, Art. 1). La loi convoque aussi les écoles à assumer les fonctions d'éducation, d'instruction et de qualification, et à cette fin de « les préparer à prendre part à la consolidation des assises d'une société solidaire fondée sur la justice » et de « garantir le droit à la construction de sa personne d'une manière qui aiguise son esprit critique et sa volonté, afin que se développent en lui la clairvoyance du jugement, la confiance en soi, le sens de l'initiative et la créativité » (Ch. 1, Art. 8). L'apprentissage du dialogue, de la communication, des libertés démocratiques, en particulier la liberté de pensée et d'expression, sont centraux au renforcement de la cohésion sociale (Hamami, 2012 : 64)<sup>32</sup>.

La loi reconnaît l'importance de développer les capacités créatives et communicatives chez l'enfant. Sans celles-ci, les jeunes éprouveront des difficultés à résoudre des malentendus vis-à-vis de leurs compères, ce qui peut à l'avenir avoir des répercussions graves sur leurs capacités à formuler des stratégies de résistance non violente en vue de communiquer leurs revendications : « on assiste à une recrudescence des actes d'incivilité et de certaines manifestations de violence en milieu scolaire » (Hamami, 2012 :61)<sup>33</sup>. Cette situation s'explique par le fait que les transformations sociales et économiques ont démantelé la structure familiale qui jouait traditionnellement un rôle fondateur dans le développement social et moral de l'enfant (Hamami, 2012 : 56).

La structure familiale dépend largement de la situation de la mère, car c'est elle qui consacre la majorité de son temps à s'occuper des besoins familiaux. Près de 80 % des responsabilités en matière d'éducation, de soins aux enfants et de tâches domestiques sont prises en charge par les femmes (Araïssia, 2014). Tenant compte de la situation économique dans le pays, les femmes sont moins motivées à faire face aux difficultés du marché du travail. À cela s'ajoutent les pressions exercées par les partis religieux et conservateurs pour qu'elles puissent demeurer au foyer et maintenir la structure traditionnelle familiale. Ces facteurs, parmi d'autres, expliquent pourquoi ce sont souvent les femmes qui décident de sacrifier leur carrière professionnelle pour s'occuper des enfants (AFD, 2014 : 143).

Les données des statistiques internationales sur la situation des femmes peuvent encore aboutir à des conclusions erronées. Dans les régions du centre (Gafsa, Kasserine, Siliana, Kairouan), la part des femmes de plus de 10 ans qui n'ont aucun niveau d'éducation dépasse les 40%. Les inégalités de genres sont moindres dans les régions à fortes disparités éducatives. « Par contre, les régions de Sfax et de Tunis se caractérisent par une très forte inégalité de genre, alors même que les femmes sont plutôt plus éduquées » (AFD, 2014 : 28-29).

---

<sup>32</sup> En ce qui a trait à l'apprentissage des valeurs occidentales et de langue française, l'intégration de ces éléments dans le curriculum scolaire ne renvoie pas nécessairement à une occidentalisation de l'identité tunisienne : « le rapport à l'Europe occidentale [...] devrait être, selon les dires de nos jeunes élèves, un rapport sélectif consistant à « prendre le noyau et rejeter les épluchures », c'est-à-dire à prendre ce qui pourrait nous aider à améliorer nos conditions de vie, sans perdre de vue notre identité et nos origines » (Hamami, 2012 : 71). De même, la Tunisie coloniale qui dans ce temps souffrait d'une politique d'asservissement est parvenue à redéfinir l'identité en « stratégie de combat » anticolonial : « c'est dans la revendication d'une identité nationale, héritée de l'exemple du colonisateur, que les communautés dominées ont trouvé la force de résister » (Hamami, 2012 : 65).

<sup>33</sup> « La violence au sein des écoles et des lycées en Tunisie ne cessent d'augmenter, révèle l'Institut Tunisien des Études Stratégiques (ITES) lors d'une étude menée en octobre dernier. Des chiffres accablants et des statistiques alarmantes ont été dévoilés mettant en cause la propagation de ce fléau inquiétant et témoignent de la régression du rôle éducatif de la famille et de l'école [...] En 2017, ces chiffres ont nettement grimpé, indique l'ITES en précisant que la majorité des cas ont été observés dans les villes. Avec 14% des cas de violence enregistrés dans les établissements scolaires, le Grand-Tunis est la zone "la plus violente", suivi par la région de Sousse (11%) et Sfax (10%). Les 3/4 des élèves "délinquants" sont des redoublants dont les 2/3 ont de très faibles moyennes au cours de l'année » (Huffpost Maghreb, 2017).

## 2.2 Disparités éducatives

En Tunisie, comme dans d'autres pays et régions du monde, les femmes sont socialisées à remplir des fonctions qui ne sont pas valorisées sur le marché du travail. L'éducation est un moyen pour les femmes de développer une autonomie vis-à-vis des hiérarchies extérieures, en particulier des figures patriarcales au sein de la famille. L'éducation des femmes est aussi une forme d'investissement dans l'éducation des générations futures. Selon les données d'une étude publiée en 2013 sur les disparités éducatives en Tunisie, trois observations ont été formulées : premièrement, grâce aux politiques de développement promues depuis la décolonisation, la moyenne du nombre d'années d'éducation a augmenté dans toutes les régions du pays, ce qui entraîna une baisse générale des inégalités éducatives (Trabelsi, 2013). Les politiques de santé, en particulier le droit à l'avortement, ont notamment contribué à ces résultats. Le droit à l'éducation permet non seulement aux femmes de se marier plus tard, d'utiliser les contraceptifs plus régulièrement et d'être plus conscientes du nombre d'enfants désiré, mais aussi réitère des effets positifs sur la santé et l'éducation des générations futures.

Deuxièmement, les inégalités régionales sont plus grandes dans les zones intérieures que dans les zones littorales, et pour chaque gouvernorat, les inégalités sont plus grandes dans les zones rurales que les zones urbaines. Les zones intérieures se distinguent particulièrement par le manque d'investissement dans la construction d'infrastructures (autoroutes, ports, ponts, hôpitaux, universités), ce qui explique notamment le chômage accru dans les régions centrales et les flux migratoires vers les zones littorales (Trabelsi, 2013 : 110). Par exemple, dans certaines régions peu développées, comme le gouvernorat de Kasserine, le chômage est très élevé pour les hommes et dépasse 50% pour les femmes. Le manque d'infrastructures de transport a notamment des répercussions graves sur la scolarisation des filles et l'accès des femmes à un emploi décent. Hamami a constaté que les réformes éducatives introduites en 2002 étaient destinées à inculquer une identité de « citoyen de la communauté internationale » dans la conscience de générations futures afin de résoudre le problème du chômage. Les diplômés seraient ainsi motivés à émigrer à l'étranger pour trouver de l'emploi<sup>34</sup> (Hamami, 2012 : 75). Cependant, la situation diffère pour les femmes qui sont conditionnées à prendre en charge l'entretien des fonctions domestiques, et donc, elles sont beaucoup moins susceptibles d'émigrer que les hommes : « la question de la mobilité des femmes est problématique : elles ne peuvent pas bouger du Sud et venir toutes seules à Tunis, c'est une question des traditions » (AFD, 2014 : 168).

Ce qui explique, en troisième lieu, pourquoi les inégalités éducatives sont plus grandes dans la population féminine qu'elles ne le sont pour la population masculine (Trabelsi, 2013 : 111). Tenant compte de l'homogénéité culturelle dans le pays, le seul moyen de comprendre ce genre de division sociale est de porter un regard critique sur la répartition du capital humain, aspect fondamental des rapports de production qui dévoile la nature exploitante des activités féminines. L'investissement dans l'éducation pour les hommes et les femmes a certes augmenté les capacités générales de production. Pourtant, vu que la demande d'emploi est à un niveau très bas, ces mesures entraînent une fuite fiscale étant donné que les circonstances économiques rendent les personnes éduquées dans l'incapacité de mettre à profit leur bagage intellectuel. Ce qui explique pourquoi le taux d'éducation dans les régions rurales, où la pauvreté est à un niveau accru, est moindre comparé à celui des régions urbaines.

---

<sup>34</sup> Cela dit, les changements dans le programme scolaire doivent être compris selon le contexte des mutations du marché global.

Ces circonstances sont liées à la gestion de l'économie tunisienne, en particulier au régime néolibéral qui impose des restrictions sur l'expansion économique du pays.<sup>35</sup> L'accumulation du capital requiert un processus de base qui rend inégaux les rapports de classes, et ce, en créant des divisions au sein de la classe ouvrière sur la base du genre, de la race, de la religion, etc. Afin d'éviter les situations de surproduction, le capital requiert qu'un grand nombre de producteurs soient licenciés pour que l'offre soit maintenue à un niveau convenable à celui de la demande. À cette fin, l'évocation de croyances religieuses ou traditionnelles qui différencient les hommes des femmes (que ce soit dans les sociétés arabes ou occidentales) a pour fonction de mettre une limite aux capacités de la société à travailler, y compris la capacité des femmes à travailler (Vogel, 2013). C'est pourquoi les filles sont plus enclines à être retirées de l'école au lieu des garçons en cas de difficultés financières au sein de la famille (AFD, 2014 : 62-63).

Pour que le régime néolibéral soit maintenu et reproduit malgré la nature cyclique de ses crises économiques, l'ordre dominant convoite l'articulation d'idéologies discriminatives qui puissent légitimer ou « rationaliser » l'existence de divisions sociales. Ces divisions permettent d'affaiblir politiquement la classe ouvrière, et se manifestent souvent sous la forme d'abus physique ou émotionnel envers les femmes (Vogel, 2013). Depuis l'avènement du néolibéralisme, ces divisions se sont davantage accentuées (entre hommes et femmes, entre régions urbaines et rurales, entre nouvelles et anciennes générations, etc.) et ont notamment donné lieu à l'émergence de nouvelles formes d'identités sociales. Ces divisions se répercutent sur le marché du travail en Tunisie, et se manifestent surtout au niveau de la féminisation de certaines professions qui sont peu rémunérées et qui, dans la plupart des cas, ne bénéficient d'aucune forme de protection sociale<sup>36</sup>.

Selon Mahfoudh et Mahfoudh, la négligence de l'UGTT à l'égard des différentes formes d'abus vécus par les femmes a été un facteur crucial à la formation des rassemblements féministes à partir des années 1970 (Mahfoudh et Mahfoudh, 2014). Des femmes provenant de diverses couches sociales se sont rassemblées en vue de faire face à la pluralité des défis qui se manifestent à travers la crise. Étant donné que les capacités d'organisations des femmes dans les régions rurales sont très faibles en raison du manque d'associations civiles et du bas niveau d'éducation, les formes de luttes qui relèvent de l'amélioration des couches sociales les plus vulnérables sont minimales, ou presque inexistantes<sup>37</sup>. Par contre, vu que les femmes de régions urbaines sont plus enclines à être exposées aux activités de diverses associations au sein de l'espace public, et ont plus de facilité à accéder à ces groupes, elles sont plus susceptibles de joindre les luttes qui expriment essentiellement les intérêts des femmes de classes moyennes et aisées, et donc de devenir « visible » auprès des grands partis politiques, ONG et unions de travailleurs. Étant donné la nature interclassiste des luttes des femmes, elles ne représentent pas une menace à l'ordre dominant, et donc leurs combats furent reconnus par un nombre de partis et d'organisations laïques et islamistes

---

<sup>35</sup> Le néolibéralisme implique un programme d'austérité quelconque sur l'expansion monétaire et fiscale (c'est-à-dire que le secteur public diminue et le secteur privé s'agrandit). Il désigne un ensemble de politiques économiques destinées à accélérer le processus d'accumulation du capital. En outre, il n'y a pas d'institutions qui puissent réguler la redistribution des ressources et des revenus (i.e. le rôle de l'État est réduit à un État policier).

<sup>36</sup> Par exemple, l'industrie textile en Tunisie « est le principal secteur de l'industrie manufacturière en termes d'exportation, d'emploi et de valeur ajoutée » (API, 2014 : 4). « Tunisia currently has some 2100 textile companies by 80% of total export with wholly owned foreign or local partnership, employing nearly 210,000 employees with 70% women and by 47% of jobs in the manufacturing sector » (Kahia, 2017:4).

<sup>37</sup> Par exemple, dans certaines régions du centre, tel que Gafsa, Kasserine, Siliana, Kairouan, et Sidi Bou Zid, la part des femmes de plus de 10 ans qui n'ont aucun niveau d'éducation dépasse les 40% (AFP, 2014 : 28). Il est dès lors très improbable que des formes de lutte émergent en réaction aux conditions de travail inhumaines auxquelles les femmes sont exposées dans les usines de textiles.

qui sont fondés sur les piliers d'une idéologie sexiste<sup>38</sup>. Ainsi, vu que la lutte des femmes est demeurée distincte de la lutte de classes après la révolution, elles sont demeurées dans une situation de subordination par rapport aux hommes.

### **Commentaire de clôture**

Le néolibéralisme est un système inexorable qui ne répond qu'aux demandes du marché. Il est certes un produit historique du développement des relations humaines, mais il en est venu à dominer, déshumaniser et délimiter les attributs de créativité et d'échanges d'idées qui sont vitaux à la survie et à la croissance du système économique. En même temps, ces valeurs sont notamment censées être promues par le système éducatif. L'éducation, étant devenue un instrument de rétablissement des crises du néolibéralisme, ainsi que de reproduction et de légitimation des inégalités sociales, a graduellement perdu son utilité dans la production de plus-value. Les statistiques sur le taux de chômage des diplômés – non seulement en Tunisie, mais partout dans la région – en constituent la preuve. Lorsque les contradictions du système économique atteignent un niveau qui devient hors de portée pour la population, les valeurs de la démocratie peuvent à leur tour être instrumentalisées par les classes travailleuses en vue de renverser l'ordre dominant. Étant donné que l'école échoue dans sa mission de développer des facultés de pensée critique chez les étudiants, la famille constitue l'endroit propice au développement d'une pensée critique et morale. En effet, la nature de la relation entre l'étudiant et le professeur correspond clairement à la logique exploitante du marché, alors que le rapport entre l'enfant et le parent paraît être plus encourageant et constructif (Rancière, 2005). Vu que les femmes assument un rôle principal dans l'entretien des tâches domestiques, les enfants dépendent grandement de la présence des mères pour mieux intérioriser les valeurs de la démocratie. Or, c'est ultimement le droit à l'éducation pour les femmes qui se voue être à l'origine d'un processus de développement intergénérationnel, d'une conscience critique qui s'est notamment transposé dans les stratégies de luttes pacifiques, ainsi que dans le développement d'une culture de dialogue ayant abouti à la constitutionnalisation des droits fondamentaux de la Personne dans la constitution de 2014.

### **Conclusion**

Il est entendu que le développement est un processus holistique qui signale à la fois une amélioration dans les conditions de vie matérielles ou les capacités générales de production, et du développement social qui découle des efforts de la part des institutions publiques reléguant les droits indispensables à la réduction d'inégalités sociales et de genre. Le parcours développemental qu'a suivi la Tunisie a traversé les tumultes de l'histoire économique mondiale. Il a premièrement connu des dynamiques de développement saines qui étaient favorables à certains avancements sur le plan social, y compris de meilleurs droits et demandes sur les ressources publiques pour les femmes, et dès l'avènement du néolibéralisme, il a transité à un mode de développement caractérisé par une forte croissance économique avec un développement social moins proportionné. Tel que discuté dans le chapitre 1, la présence d'une opposition islamiste au régime de Ben Ali faisait l'affaire d'une bénédiction déguisée car elle a contraint Ben Ali de préserver les acquis politiques des femmes hérités de l'époque de Bourguiba dans le but de repousser l'influence islamiste. Evidemment, l'instrumentalisation des droits des femmes ne pouvait guère mettre un

---

<sup>38</sup> Il s'agit ici d'une lutte de nature « non-antagoniste », c'est-à-dire qu'elle n'entre pas en contradiction avec les intérêts de la classe dominante qui est de préserver l'accumulation du capital.

frein au plus grand désastre social issu des politiques néolibérales qui avaient engendré un développement inégal.

À l'aube de la révolution, les conditions des femmes provenant des échelons les plus bas de la société s'étaient amélioré de-jure, mais s'étaient détériorés de-facto : les femmes avaient des droits, mais elles diminuaient en ressources et richesses. Ce que les femmes avaient pourtant maintenus malgré ces pertes était une longue histoire de luttes, de progrès juridico-politiques, et des institutions et associations civiles qui ont défendus leurs droits; cela dit les symboles de leurs droits sont resté visibles partout dans le pays. Contrairement aux propos essentialistes fait au sujet de la Tunisie, le pays n'est pas une « exception » à cause d'un trait culturel particulier, mais parce que la contingence historique dans laquelle le régime a combattu l'islamisme, et en raison des plateformes et des idées qui ont initiées les luttes pour les droits, celles-ci sont demeurées gravées dans la mémoire des femmes et se sont notamment transposés dans les modes de mobilisations. Ensemble, ces deux attributs ont préparé le terrain sur lequel une transition sociale allait avoir lieu.

Seul le terrain ne peut advenir à expliquer la façon dans laquelle le soulèvement a pu être réglé avec des moyens plus pacifiques et démocratiques que dans d'autres pays Arabes. Il ne peut pas non plus expliquer le rôle crucial que les femmes ont joué dans le renversement de la vague islamiste avec l'usage de politiques participatives. Cela s'explique par le développement structurel des capacités de production, d'éducation, de santé, et tout un savoir-faire qui a appuyé la résistance de la société contre les efforts des islamistes à faire reculer les acquis fondamentaux.

Alors que l'ordre politique commençait à s'effriter sous les pressions du marché mondial, le vivier de connaissances acquis par les femmes était moins touché par les pressions extérieures parce qu'il faisait partie des capacités de reproduction sociale qui n'étaient pas monétisés (ex. la structure familiale). L'incubation de valeurs culturelles progressives dans des environnements semi-protégés (du néolibéralisme) représentait un important référentiel social qui écarta les besognes du néolibéralisme et humanisa la transition.

De ce fait, il est devenu évident que l'investissement sur les femmes, en particulier dans l'éducation qui croît en tandem avec les besoins des familles, est devenu une arme contre les tendances réactionnaires. La révolution fut un succès non seulement grâce aux changements dans le vocabulaire du discours révolutionnaire, mais surtout et aussi grâce aux changements encourus dans les modes de pensées, c'est-à-dire le changement d'un esprit complaisant à un esprit critique. C'est pourquoi il en revient aux femmes de jouer un rôle clé dans l'imposition d'une structure de pensée qui s'aligne avec des principes progressifs pour le développement de la société.

Alors que le néolibéralisme fait son œuvre pour inculquer une pensée platitudinale dans la manière de concevoir les événements politiques, les femmes développent de nouveaux moyens de pensée critique pour renverser l'ordre hégémonique néolibéral. Sous le néolibéralisme, tout est réduit en phrases sonores dépourvues de contenu et d'histoire, une condition qui est anathème pour les femmes qui veulent sécuriser l'avenir. C'est à cette jonction où les femmes, à travers des activités contre-hégémoniques, en particulier contre les groupes civils associés à l'islamisme et au néolibéralisme, établissent les fondations des choix stratégiques disponibles pour le peuple, en particulier le choix de ne pas sacrifier l'ensemble de la société pour un positionnement politique à court terme. En d'autres mots, le choix d'une transition paisible atteint un rang élevé dans l'agenda social. Bien que l'interface sociale entre le rôle des femmes et l'élevage de la culture critique échappe une définition claire, on peut déduire que la combinaison de l'éducation à une culture de droits acquise dans les luttes, ensemble sont les convoyeurs des transitions sociale plus pacifiques et raisonnables.

## Bibliographie

□ ABASSADE Élise, « L'Union des femmes de Tunisie et l'Union des jeunes filles de Tunisie, 1944-1957. Deux associations féminines et communistes ? », *Monde(s)*, 2015/2 (N° 8), p. 197-216.

Agence Française de Développement « RAPPORT FINAL SUR L'ACCÈS ET LE MAINTIEN DES FEMMES À L'EMPLOI au Maroc, en Tunisie et en Turquie »  
[http://www.pcpalgerie.org/IMG/pdf/Rapport\\_emploi\\_femme\\_AFD\\_version\\_finale\\_10\\_juin.pdf](http://www.pcpalgerie.org/IMG/pdf/Rapport_emploi_femme_AFD_version_finale_10_juin.pdf)

□ ALEXANDER, Christopher « Tunisia: From stability to revolution in the Maghreb »  
Routledge, 2016

ALLAL, Amin *Trajectoires « révolutionnaires » en Tunisie: Processus de radicalisations politiques 2007-2011*. *Revue française de science politique*, vol. 62, num. 5, 2012.

□ ALLANI, Alaya « The Islamists in Tunisia between confrontation and participation: 1980–2008 » *The Journal of North African Studies*, Volume 14, 2009 - Issue 2

AMIN Samir *Tunisia, as expected* MROnline, published 22 January 2016  
<https://mronline.org/2016/01/22/amin220116-html/>

Amin, Samir pour *Monthly Review Imperialism and Globalization* publié le 1<sup>er</sup> Juin 2001  
<https://monthlyreview.org/2001/06/01/imperialism-and-globalization/>

Amin, Samir. *The Reawakening of the Arab World: Challenge and Change in the Aftermath of the Arab Spring*. NYU Press, 2016.

AMIN Samir ARRIGHI, Gionvanni, GUNDERFRANK André, WALLERSTEIN Immanuel: *Le grand tumulte? Les mouvements sociaux dans l'économie-monde*, Paris, Éditions La Découverte, coll. " Textes à l'appui ", série " Économie ", 1991

Antonakis-Nashif, Anna *Contested transformation: mobilized publics in Tunisia between compliance and protest*, *Mediterranean Politics*, Vol. 21, Num. 1, 2016

Araissia, Hajar pour Nawaat.org « Enquête : L'emploi, la femme et l'éducation des enfants » publié le 13 Janvier 2014  
<https://nawaat.org/portail/2014/01/13/enquete-lemploi-la-femme-et-leducation-des-enfants/>

AYACHI, Wassila *Intervention de Wassila Ayachi aux Journées intersyndicales femmes dans Dossier Tunisie Solidaires internationales*, numéro 8. 2012.

Ayesha Imam, Shareen Gokal & Isabel Marler (2017) *The devil is in the details: a feminist perspective on development, women's rights, and fundamentalisms*, *Gender & Development*, 25:1, 15-36,

BEN ACHOUR, Sana, « Le Code tunisien du statut personnel, 50 ans après: les dimensions de l'ambivalence », *L'Année du Maghreb*, II, 2007, 55-70.

Ben Achour, Sana *Violence à l'égard des femmes : les lois du genre* EuroMed Rights 2016

BELAÏD, Habib « Bourguiba et la vie associative pendant la période coloniale et après l'indépendance » dans « Bourguiba : la trace et l'héritage » sous la direction de M. Camau et V. Geisser, Karthala, Paris, 2004.

BENEDIZIONE, Ludovica; SCOTTI, Valentina « Equally Victims? Post-revolutionary Tunisia and Transitional Justice » LUISS school of government, 2015

BESSIS, Sophie « Bourguiba Féministe : les limites du féminisme d'État Bourguibien » dans « Habib Bourguiba : la trace et l'héritage » (éd.) Geisser et Camau. Collection Science politiques comparatives, édition Karthala, 2004

Böckenförde, Markus *From Constructive Ambiguity to Harmonious Interpretation: Religion-Related Provisions in the Tunisian Constitution* *American Behavioral Scientist* Vol 60, Issue 8, 2016

BOUBEKEUR, Amel *Islamists, Secularists and Old Regime Elites in Tunisia: bargained Competition* *Mediterranean Politics* Volume 21, 2016 - Issue 1

Brown, L. David, and Vanessa Timmer. "Civil society actors as catalysts for transnational social learning." *Voluntas: International journal of voluntary and nonprofit organizations* 17.1 (2006): 1-16.

CAMAU, M., & VAIREL, F. (Eds.) *Soulèvements et recompositions politiques dans le monde arabe*. Montréal : Presses de l'Université de Montréal, 2014

CAMEAU, Michel *L'alternance, c'est maintenant ?* dans *Politiques de l'alternance : sociologie des changements (de) politiques* Vulaines-sur-Seine : Éditions du Croquant, [2016]

CAVATORTA, Francesco & MERONE, Fabio *Moderation through exclusion? The journey of the Tunisian Ennahda from fundamentalist to conservative party* *Democratization*, 20:5, 857-875, (2013)

CHARRAD, Mounira « Policy shifts: state, Islam and gender in Tunisia » *Social Politics*, University of Oxford, 1997

CHARRAD, Mounira « State's and women's rights : The making of post-colonial Tunisia, Algeria, and Morocco » University of California Press, 2001

CHATER, Souad « La femme tunisienne : citoyenne ou sujet ? » *Maison tunisienne de l'édition*, 1976

Chekir Hafidha, « *Les droits des femmes en Tunisie : acquis ou enjeux politiques ?* », Hérodote, 2016/1 (N° 160-161), p. 365-380.

CHEKIR, Hafidha *Le combat pour les droits des femmes dans le monde arabe*. FMSH-WP-2014- 70. 2014. Daniele, Giulia (2014). *Tunisian Women's Activism after the January 14 Revolution: Looking within and towards the Other Side of the Mediterranean*. Journal of International Women's Studies, 15(2), 16-32.

DCAF *Décret-loi n° 2011-35 du 10 mai 2011, relatif à l'élection d'une assemblée nationale constituante* Tunis, le 10 mai 2011.

DAKHLI, Leyla « Quelle exception tunisienne ? », La Vie des idées , 7 juin 2018. ISSN : 2105-3030. URL : <http://www.laviedesidees.fr/Quelle-exception-tunisienne.html>

de Silva de Alwis, Rangita; Mnasri, Anware; and Ward, Estee, "Women and the Making of the Tunisian Constitution". 35 Berkeley J. Int'l Law 90 (2017)

Dhafer Malouche *Transitional Justice Issues in Tunisia* UNDEF April 30 2015  
Direct Info *Tunisie : Création du réseau de « la justice transitionnelle pour les femmes aussi »* publié le 1<sup>er</sup> Septembre, 2015. Par : Di avec TAP.

Dris-Aït-Hamadouche, Louisa « Women in The Maghreb: Civil Society's Actors or Political Instruments? » Middle East Policy, 14. 2007

El ASWAD, El Sayed *Political challenges confronting the Islamic world* dans *The state of social progress of Islamic societies*. Springer. 2016

El-MASRI, Samar "Tunisian Women at a Crossroads: Cooptation or Autonomy?" Middle East Policy, 22. 2015

ENTELIS, John P. « L'héritage contradictoire de Bourguiba : entre modernisation et intolérance politique » dans « *Habib Bourguiba : la trace et l'héritage* » (éd.) Geisser et Camau. Collection Science politiques comparatives, édition Karthala, 2004

EuroMed Droits, 2017 [https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwf-documents/6549\\_51-violenceal%E2%80%99egarddesfemmeslesloisdugenre.pdf](https://docs.euromedwomen.foundation/files/ermwf-documents/6549_51-violenceal%E2%80%99egarddesfemmeslesloisdugenre.pdf)

FRÉGOSI, Franck « Bourguiba et la régulation institutionnelle de l'islam » dans « *Bourguiba : la trace et l'héritage* » sous la direction de M. Camau et V. Geisser, Karthala, Paris, 2004.

GAFSIA, Nawel « Bourguiba et le code du statut personnel : réflexion sur le recours à l'Ijtihad » dans « *Bourguiba : la trace et l'héritage* » sous la direction de M. Camau et V. Geisser, Karthala, Paris, 2004.

GEISSER, Vincent *Tunisie (1956-2018) : les faux-semblants d'une République laïque*

Gill, Graeme J. *Dynamics of Democratization: Elites, Civil Society and the Transition Process*. Macmillan International Higher Education, 2017.

GORMAN, Brandon *The myth of the secular–Islamist divide in Muslim politics: Evidence from Tunisia* *Current Sociology*, Vol 66, Issue 1, pp. 145 – 164

GRAMI, Amel *The debate on religion, law and gender in post-revolution Tunisia* *Philosophy and Social Criticism* 2014, Vol. 40(4-5) 391–400

GRAY Doris H., COONAN, Terry; *Notes from the Field: Silence Kills! Women and the Transitional Justice Process in Post-Revolutionary Tunisia*, *International Journal of Transitional Justice*, Volume 7, Issue 2, 1 July 2013, Pages 348–357

Gray, D., & Coonan, T.(2017). *Reframing Gender Narratives Through Transitional Justice in the Maghreb*. In *Transitional Justice in the Middle East and North Africa*. : Oxford University Press.

GRIBAA, Boutheina & DEPAOLI, Giorgia *Profil Genre de la Tunisie* Rapport financé par l'Union Européenne.

Hamami, Ali. "Éducation et cohésion sociale en Tunisie." *African Sociological Review/Revue Africaine de Sociologie* 16.2 (2012): 56-80.

Hargreaves, Andy "Teaching in the Knowledge Society" Technology Colleges Trust Vision 2020—Second International Online Conference 13-26 October and 24 November-7 December 2002.

HMED, Choukri *Le peuple veut la chute du régime Situations et issues révolutionnaires lors des occupations de la place de la Kasbah à Tunis*, 2011, Actes de la recherche en sciences sociales 2016/1 (N° 211-212), p. 72-91.

Khalid F. Al-Khater *Gender and the Expansion of International Society in the Middle East* vdf Hochschulverlag AG, 28 nov. 2017 - 148 pages

Lakhal, Malek pour Nawaat.org « *L'exception tunisienne* », *impasse de la lutte féminine contre le patriarcat* publié le 27 Décembre 2017  
<https://nawaat.org/portail/2017/12/29/lexception-tunisienne-impasse-de-la-lutte-feminine-contre-le-patriarcat/>

Le Monde « *La Tunisie vote une loi « historique » contre les violences faites aux femmes* » Publié le 27 juillet 2017 [https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/07/27/la-tunisie-vote-une-loi-historique-contre-les-violences-faites-aux-femmes\\_5165571\\_3212.html](https://www.lemonde.fr/afrique/article/2017/07/27/la-tunisie-vote-une-loi-historique-contre-les-violences-faites-aux-femmes_5165571_3212.html) □

LIAUZU, Claude « Bourguiba, héritier de Tahar Haddad et des militants réformistes des années 1920 ? » dans « Bourguiba : la trace et l'héritage » sous la direction de M. Camau et V. Geisser, Karthala, Paris, 2004.

Lieckefett, M. *La Haute Instance et les élections en Tunisie : du consensus au « pacte politique » ? Confluences Méditerranée*, Vol. 82, Num. 3, 2012.

Loi organique 2013-53 du 24 décembre 2013, relative à l'instauration de la justice transitionnelle et à son organisation. URL : <https://www.ilo.org/dyn/natlex/docs/SERIAL/95319/112171/F-313159060/TUN-95319.pdf>

Mahfoudh Dorra, Mahfoudh Amel, « Mobilisations des femmes et mouvement féministe en Tunisie », *Nouvelles Questions Féministes*, 2014/2 (Vol. 33), p. 14-33.

Mahfoudh, Dorra. "Le Collectif Maghreb-Égalité 95: pour un mouvement féministe maghrébin." *Nouvelles Questions Féministes* 33.2 (2014): 132-135.

MARKS, Monica "Chapter 10: Women's Rights before and after the Revolution" dans "The Making of the Tunisian Revolution: Contexts, Architects, Prospects", ed. Nouri Gana. Edinburgh University Press (2013)

MARZOUKI, Ilhem « Le mouvement des femmes en Tunisie au XXème siècle » édition Maisonneuve et Larose, 1993

MARZOUKI, Nadia *Tunisia's Rotten Compromise* Middle East Research and Information Project published July 10, 2015 <https://www.merip.org/mero/mero071015>

MEMO Press *Ghannouchi urges Egyptians to engage in dialogue, not conflict* published January 26, 2016 at 11:03 am <https://www.middleeastmonitor.com/20160126-ghannouchi-urges-egyptians-to-engage-in-dialogue-not-conflict/>

Michel Camau et Vincent Geisser, *Le syndrome autoritaire : politique en Tunisie de Bourguiba à Ben Ali.*, Presses de Sciences Po, 2003,

Mounira M. Charrad & Amina Zarrugh *Equal or complementary? Women in the new Tunisian Constitution after the Arab Spring*, *The Journal of North African Studies*, 19:2, 2014.

Muhanna, Aitemad. 2015. "Islamic and Secular Women's Activism and Discourses in Post-Uprising Tunisia." In *Rethinking Gender in Revolutions and Resistance : Lessons from the Arab World*, edited by Maha El Said, Lena Meari and Nicola Pratt. London: Zed Books Ltd.

Murgue, Bérénice. "La Moudawana: les dessous d'une réforme sans précédent." *Les Cahiers de l'Orient* 2 (2011): 15-29.

MURPHY, Emma "Economic and Political change in Tunisia: From Bourguiba to Ben Ali" Palgrave MacMillan, 1999.

OCDE (2010), *L'éducation, un levier pour améliorer la santé et la cohésion sociale*, La recherche et l'innovation dans l'enseignement, Éditions OCDE, Paris,

Qantara *An Ideology-free Sphere in the Shadow of Dictatorship* (2011)  
<https://en.qantara.de/content/education-and-democracy-in-tunisia-an-ideology-free-sphere-in-the-shadow-of-dictatorship>

REDISSI, Hamadi *The decline of political Islam's legitimacy: The Tunisian case* *Philosophy & Social Criticism* Vol 40, Issue 4-5, pp. 381 – 390

RICHARDS, Sam; SABA, Paul *Basis of Women's Oppression* Revolutionary Communist League October, No. 5, Autumn 1990.

Rikke Hostrup Haugbølle, Amine Ghali, Hèla Yousfi, Mohamed Limam, Nina Grønlykke Møllerup 2017. *Tunisia's 2013 National Dialogue. Political Crisis Management. National Dialogue Handbook Case Study*. Berlin: Berghof Foundation.

Robert Brym and Robert Andersen "Democracy, women's rights, and public opinion in Tunisia" *International Sociology* 2016, Vol. 31(3) 253–267.

Roudi-Fahimi, Faraneh, and Valentine M. Moghadam. "Empowering women, developing society: Female education in the Middle East and North Africa." *Al-Raida Journal* (2006): 4-11.

Sana Ben Achour, « *Le Code tunisien du statut personnel, 50 ans après : les dimensions de l'ambivalence* », *L'Année du Maghreb*, II | 2007, 55-70.

SARRET, Camille *La Tunisie adopte la parité hommes-femmes en politique* TV5 Monde. Publié le 23 Avril 2011.

Smith, Julia, Kent Buse, and Case Gordon. "Civil society: the catalyst for ensuring health in the age of sustainable development." *Globalization and health* 12.1 (2016): 40.

Trabelsi, Salwa. "Regional inequality of education in Tunisia: An evaluation by the Gini Index." *Région et Développement* 37 (2013): 98-117.

TURKINGTON, Rebecca Attacks on Tunisia's transitional justice process threaten women's advancement NAWA, Open Democracy, publié le 5 October 2017.

KING, Stephen « Liberalization against Democracy: The Local Politics of Economic Reform in Tunisia » *Indiana Series in Middle East Studies*, Indiana University Press, 2003

Labidi, Lilia. *The Nature of Transnational Alliances in Women's Associations in the Maghreb: The Case of AFTURD and ATFD in Tunisia* *Journal of Middle East Women's Studies* 3, no. 1 (2007): 6-34.

TOBICH, Faïza. "Chapitre II. Les modalités de l'harmonisation des statuts personnels". Les statuts personnels dans les pays arabes : De l'éclatement à l'harmonisation. By Tobich. Aix-en-Provence : Presses universitaires d'Aix-Marseille, 2008.

Rancière, Jacques *La haine de la démocratie*, Paris, La Fabrique, 2005, p. 87.

SANGMUAH, Egya N. "Eisenhower and containment in North Africa, 1956-1960." Middle East Journal 44.1 (1990): 76-91.

SGHAIER Amira *La droite française en Tunisie entre 1934 et 1946*, éd. Institut supérieur d'histoire du mouvement national, Tunis, 2004

MOHSEN, Toumi *Tunisie : pouvoir et luttes* Le Sycomore, Paris 1978

Marie-Emmanuelle Pommerolle, Frédéric Vairel, S'engager en situation de contrainte, Genèses. Sciences sociales et histoire, Volume n°77, p. 2-6 (Décembre 2009)

SAMOUD, Wafa pour Huffpost Maghreb *Tunisie: L'ITES décrypte l'ampleur des violences en milieu scolaire* 14/11/2017 13h:06 CET URL : [https://www.huffpostmaghreb.com/2017/11/14/ites-violence\\_n\\_18549408.html](https://www.huffpostmaghreb.com/2017/11/14/ites-violence_n_18549408.html)

RICHARDS, Sam; SABA, Paul *Basis of Women's Oppression* Revolutionary Communist League October, No. 5, Autumn 1990.

WARREN, Roslyn & al. *Inclusive Justice: How women shape transitional justice in Tunisia and Colombia* The Georgetown Institute for Women, Peace and Security. 2017.  
Weaver, R. *Think tanks and civil societies: Catalysts for ideas and action*. Routledge, 2017.

Wener Ruf « *Le bourguibisme, doctrine de politique étrangère d'un état faible* » dans « Bourguiba : la trace et l'héritage », Éditions Karthala, 2004, p.455

WOLF, Anne. *Political Islam in Tunisia: The History of Ennahda*. Oxford University Press, 2017.